



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

1^{er} mai
solidarité
internationale

L'individu pris dans la toile

J. P. Delevoye
interroge la citoyenneté

Solidarité Laïque

Éduqués aujourd'hui, plus libres demain

Éduquées aujourd'hui, plus libres demain

Tous ensemble, nous formons le plus grand collectif réuni pour relever le défi de l'éducation. En adhérant à votre association, votre coopérative, votre fondation, votre mutuelle, votre syndicat, vous devenez membre de Solidarité Laïque.

Pour défendre les droits fondamentaux, nous avons besoin de femmes et d'hommes éduqués, responsables et libres. La laïcité est au cœur de notre action.

En tant qu'adhérent à la FSU, vous êtes membre de Solidarité Laïque.



S'INFORMER, FAIRE UN DON :
www.solidarite-laïque.asso.fr



Solidarité Laïque est un collectif de 52 organisations : associations, coopératives, fondation, mutuelles, syndicats.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
MUCCHIELLI/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Mobilisations européennes 4

Pénible travail 5

publiques

Les routes dans l'impasse 11

éducatives

Heureux, pas tout à fait 12

c'est demain

Les sondages 24

culturelle

Gallimard,
un siècle de littérature 28

DOSSIER

L'individu pris dans la toile

Dans une société désormais numérique, où tout le monde passe par l'Internet, même sans le savoir, où se situent les frontières de notre sphère privée ?



© MUCCHIELLI/NAJA

Besoin de vision à long terme

Dans le dernier rapport du Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, ancien ministre de la Fonction publique interroge la citoyenneté.



DR

édito

Le travail en jeu



Bernadette Groison

Éducation, Santé, Justice... autant de mobilisations qui ont marqué ces dernières semaines le paysage social. Les convergences des revendications sont évidentes : avoir les moyens de répondre aux besoins et aspirations de notre société pour davantage d'égalité entre les usagers et les territoires. Ce sont aussi les conditions de travail et ce sentiment de ne pas pouvoir remplir bien les missions qui sont au cœur des préoccupations. C'est le sens de la journée mondiale de l'OIT du 28 avril, à laquelle la FSU appelle, avec d'autres organisations syndicales, pour la sécurité et la santé au travail, la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité. RGPP, restructurations de service, suppressions de personnels... Il est temps de prendre la mesure des conséquences de cette politique pour les personnels comme pour les usagers. Les nombreux témoignages recueillis dans notre campagne « le service public on l'aime on le défend ! » en témoignent. D'autres rendez-vous d'actions seront évidemment nécessaires et la FSU s'emploie à les construire. Faisons d'ores et déjà du 1^{er} mai prochain une grande journée de solidarité internationale et de mobilisation pour davantage de progrès social !

G8-G20 : manifestation le 21 mai

Le sommet du G8 se tiendra les 26-27 mai à Deauville, (le G20 aura lieu quant à lui les 3-4 novembre à Cannes). Parce que les réponses solidaires et démocratiques à la crise mondiale ne viendront pas des dirigeants des pays les plus riches, mais des peuples eux-mêmes, il s'agira de mettre en évidence les propositions alternatives aux plans d'austérité imposés par les dirigeants des pays riches, pour l'accès de tous aux droits humains fondamentaux, pour un juste partage des richesses, d'autres modes de développement et une gestion démocratique des biens communs, pour les services publics, pour des modes de production et de consommation qui préservent la planète, contre la précarité et pour un travail décent, contre la spéculation sur les matières premières et pour la souveraineté alimentaire... Une manifestation sera organisée le samedi 21 mai au Havre.

➤ CRISE ÉCONOMIQUE

Mobilisations européennes

Différentes mobilisations démontrent une combativité nouvelle ou renforcée des salariés dans de nombreux pays d'Europe et une aspiration à voir les peuples unir leurs forces.

Plusieurs centaines de milliers de Portugais ont manifesté le 12 mars dans les rues de Lisbonne et de dix autres villes du pays pour protester contre les nouvelles mesures d'austérité annoncées par le gouvernement (hausse d'impôts, baisse des prestations sociales) et contre la précarité.

À Londres, la manifestation organisée le 26 mars par les syndicats contre les plans d'austérité a rassemblé plus de 250 000 personnes, (ce qui en ferait la plus importante manifestation dans la capitale britannique depuis les marches de 2003 contre la guerre en Irak). Les manifestants ont protesté notamment contre les coupes drastiques dans les dépenses de l'État, les réductions d'emplois dans la fonction publique, les augmentations d'impôts et la réforme des retraites annoncés par le gouvernement de David Cameron.

Pour l'UE, après une très grosse manifestation le 24 mars à Bruxelles, une euromanifestation est de nouveau organisée, cette fois à Budapest, (c'est la Hongrie qui préside actuellement l'Union européenne) le samedi 9 avril par la Confédération Européenne des Syndicats, « pour une Europe Sociale,



Plusieurs centaines de milliers de Portugais ont manifesté le 12 mars dans les rues de Lisbonne.

pour l'emploi et le bien-être, pour des taxes et des lois équitables ».

Cette journée s'inscrit dans le prolongement de la campagne contre les plans d'austérité en application dans la plupart des pays. Elle est l'occasion de rappeler les politiques alternatives proposées notamment par la CES en faveur de la croissance et de meilleurs emplois, contre le pacte d'austérité proposé par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

Une fonction à reconnaître

Après avoir exercé pendant 15 ans en EREA, Philippe Maury a eu envie d'autres horizons. Diplôme d'enseignant spécialisé enfin en poche, il est tenté par les nouveaux postes offerts avec la loi du 11 février 2005 et obtiendra finalement en juin dernier le poste de référent scolarité mis à disposition de la MDPH. « Je m'adapte facilement, mais les conditions de travail ne sont pas évidentes, il y a eu beaucoup de mouvement de personnel depuis deux ans ». La MDPH de Corrèze est en effet en pleine mutation vers la Maison de l'autonomie, incluant la problématique de la dépendance. Philippe apprécie cependant la collaboration avec l'ensemble des professionnels. « Tous les agents instructeurs traitent des dossiers enfants, qui font l'objet d'une évaluation médicale et me sont



Philippe Maury

Référent scolarité à la MDPH de Corrèze

transmis s'il y a une demande d'orientation scolaire, dispositif, établissement ou services médicosocial, de matériel adapté ou d'AVSi ». Il prépare alors le dossier, établit l'ordre du jour pour l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation qui élabore et soumet une proposition aux familles puis à la CDAPH.

S'il regrette le terrain, il ne manque pas une occasion de rencontrer les professionnels et travaille en étroite relation avec les cinq enseignants référents du département « sans quoi rien ne pourrait se faire ». Il n'hésiterait d'ailleurs pas à postuler pour cette fonction si son travail devenait trop administratif. Avec regret cependant : « Ce qui est important, c'est que l'Éducation Nationale continue à être présente au sein des MDPH, pour les familles, et pour l'enfant. Mais pour ça, il faudrait que notre travail soit mieux reconnu ».

Emmanuel Guichardaz

> ACTION

Pénible, le travail...



© TRÉVIER/NAJA

Si le chômage est un drame récurrent pour près de cinq millions de salariés, les conditions de travail pour ceux qui sont au travail sont de plus en plus difficiles. Précarité, manque d'effectifs, dénaturation des métiers, nouveaux modes de gestion libérale pèsent au quotidien dans les entreprises comme dans le secteur public.

Un mal-être qui se généralise, pas toujours identifiable par les salariés qui le subissent, pas toujours source de réactions collectives mais une réalité à prendre en compte...

C'est pourquoi CFDT, CGT, FSU, Unsa et Solidaires appellent à une journée d'action le 28 avril pour « la reconnaissance et la réparation de la pénibilité au travail », s'inscrivant dans la journée mondiale de l'Organisation internationale du travail pour la sécurité et la santé au travail. La réforme

des retraites, avec ses modifications sur les départs anticipés, ne permettra à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés.

Les maladies professionnelles (cancers, troubles musculo-squelettiques...) sont

en augmentation et l'inégalité en terme d'espérance de vie augmente aussi. C'est un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître son incapacité partielle permanente au titre de la pénibilité ».

Les CHSCT auront un rôle majeur à jouer pour mettre en évidence les risques qui relèvent de la responsabilité des employeurs et leur prévention. Les négociations de branches ou d'entreprises qui doivent s'ouvrir permettent d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Des questions qui se posent au cœur aussi des manifestations d'un premier mai unitaire, porteur de solidarité internationale et d'exigence de progrès social.

CLARA CHALIGNY

Défendre l'hôpital

À l'appel de nombreux collectifs de défense de l'hôpital public et de la santé, de syndicats dont la FSU et d'associations, a été organisée samedi 2 avril une journée de mobilisation contre les régressions en matière d'accès aux soins et pour la défense notamment de l'hôpital public et l'égalité d'accès aux soins.

La réforme de la dépendance était évidemment dans toutes les têtes. Les manifestations se sont dirigées vers les Agences Régionales de Santé qui pilotent l'ensemble de la politique de santé de chaque région avec pour principal objectif le respect des contraintes budgétaires votées par la loi de financement de la sécurité sociale. « Lits supprimés, patients en danger » ont clamé les manifestants. Souhaitons que ces manifestations soient une étape vers des mobilisations d'ampleur.

Retraites complémentaires et UNEDIC : accords à géométrie variable

Hasard ou pas du calendrier, deux accords interprofessionnels ont vu leur conclusion en mars, celui sur les retraites complémentaires et celui sur l'indemnisation du chômage dans le cadre de la nouvelle convention UNEDIC.

Des accords qui ne font pas l'unanimité des organisations syndicales avec des géométries différentes chez les signataires. Ainsi, si FO, UNSA et CFDT signent les deux accords interprofessionnels, la CFE-CGC n'est pas signataire de l'accord Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres), une première dans son histoire, et elle exerce même son droit d'opposition.

La CGT a décidé de ne pas signer l'accord du 18 mars sur les retraites complémentaires (ARRCO et AGIRC), refusant d'« apporter sa caution à un texte qui valide et grave dans le marbre le report des bornes d'âges combattu avec force en 2010 » et compte aussi exercer son droit d'opposition. Elle ne signera pas non plus la convention UNEDIC considérant qu'elle « chamboule complètement les filières d'indemnisation » et qu'« en proposant une seule filière entre 4 et 24 mois avec comme période de référence 28 mois, elle apporte peu d'améliorations à la situation existante des demandeurs d'emploi ».

Médiateur une autorité indépendante ?

Le scandale du médiateur n'a pas fini de faire des vagues. Le laboratoire Servier maintenait sa proposition d'indemnisation partielle en contrepartie d'un renoncement aux poursuites judiciaires. Devant ces tergiversations, le Ministre a haussé le ton et annoncé la mise en place avant l'été d'un fonds public d'indemnisation des victimes du Mediator, géré par l'Office national d'Indemnisation des accidents médicaux (ONIAM). Les familles conserveraient leur droit d'intenter une action pénale si elles le souhaitent. Le ministère a souligné également « qu'il n'est pas question que la solidarité nationale paie à la place du premier responsable ». L'ONIAM pourra saisir la justice pour obtenir le remboursement des sommes avancées. Le problème de fond demeure cependant, celui d'une politique du médicament soumise à des intérêts privés, sans qu'une autorité réellement indépendante (aujourd'hui des membres en réalité cooptés, sans critères clairs) contrôle effectivement ce qui est mis sur le marché et prenne rapidement les décisions de précaution (retrait) qui s'imposent lorsqu'une alerte est donnée sur un médicament.

> DÉPENDANCE

Perte d'autonomie, question sociale

Les débats se poursuivent, mais sans vraiment sortir pour l'instant de discussions feutrées entre experts.

Les 4 groupes thématiques organisés par la ministre seront suivis de débats régionaux, et de 4 grandes réunions inter-régionales. Le Conseil Economique Social et Environnemental travaille quant à lui à un avis tandis que le Haut conseil à l'assurance – maladie réfléchit à « la part maladie » dans la dépense.

Si la mobilisation santé du 2 avril intègre cette question, on est pour l'instant loin du compte en terme de mobilisation. Certes, le gouvernement affiche une grande prudence et tout ne sera sans doute pas tranché d'ici le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale de novembre. Pour autant les pistes évoquées sont aussi dangereuses que probables, le président et ses amis insistant sur la nécessité de fixer les règles d'un « partenariat public privé » sur la prise en charge de la dépendance.

La FSU qui a été reçue chez R. Bachelot, a exprimé son exigence d'un financement par la solidarité nationale, qui s'inscrive dans le cadre de celui de la protection sociale et plus généralement d'une refonte d'ensemble des prélèvements obligatoires, conforme aux exigences de justice sociale. Elle a développé sa conception d'un service public qui coordonnerait l'ensemble des besoins des personnes âgées aujourd'hui mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nouveaux, et d'apporter des



© TRÉVIER/SINALEA

réponses globales, (logement, transports en commun, accès à la culture et aux loisirs, accès aux soins, prévention...). Elle a rappelé son exigence de formation de personnels correctement rémunérés sur des emplois publics.

La FSU s'investira dans les débats organisés régionalement pour y faire reconnaître ses propositions. Elle souhaite qu'une mobilisation la plus large possible, intégrant l'ensemble des acteurs, les organisations syndicales, les associations de personnes âgées... se développe sur cette question sociale.

ELIZABETH LABAYE

Solidarités contre « préférence nationale »

Dans le syndicalisme, comme à l'école, les thèses de l'extrême-droite n'ont pas leur place.

C'est ce que sont venus rappeler deux communiqués distincts de plusieurs organisations syndicales.

Dans le premier, CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA ont affirmé que « la préférence nationale n'était pas compatible avec le syndicalisme », car antinomique avec les valeurs fondamentales que portent ces organisations. Face à une situation sociale qui s'aggrave, et devant l'absence de perspectives et un dialogue social insuffisant, le désarroi peut gagner les esprits. Raison de plus pour mettre en avant la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le second communiqué, signé par le SGEN, l'UNSA, la FSU et la FERC affirme que les thèses de l'extrême-droite, le refus de l'autre et de ses différences, la négation du progrès individuel ou collectif... n'ont pas leur place à l'école, qui s'appuie au contraire sur la coopération et l'échange, le « vivre ensemble » et la fraternité.

Alors que depuis plusieurs mois, des députés de la majorité, l'UMP, le ministre de l'intérieur et le président de la République jouent avec le feu et manipulent sans vergogne ces thèses, ces réactions fortes et sans ambiguïté étaient nécessaires.

> ÉNERGIES

Le nucléaire en question



© MUCCHIELLINAJA

La catastrophe nucléaire de Fukushima relance partout dans le monde le débat sur les choix énergétiques, et interrogent le productivisme et la consommation « jetable ». En France, la relance du nucléaire freine la préconisation de mesures qui supposent des transformations des modes de production et de consommation. De plus, l'énergie nucléaire, ni totalement sûre, ni propre ne contribue qu'à produire de l'électricité, ce qui ne représente qu'environ 20 % de la consommation d'énergie finale d'un pays développé. Le nucléaire est donc loin d'être « la solution » apte à assurer la sécurité énergétique. La FSU s'est prononcée pour « l'objectif de tendre vers la sortie du nucléaire » et pour un plan de recherche public donnant lieu à des coopérations qui

soient sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui. Il faut un moratoire sur les nouveaux projets de production d'énergie nucléaire et la fermeture des réacteurs qui ont dépassé leur durée de vie. Cela suppose de donner à la recherche les moyens de travailler sur les énergies renouvelables, mais aussi sur l'efficacité et la sobriété énergétiques. Il faut interroger l'urbanisation horizontale, l'agriculture intensive qui génère non seulement des pollutions importantes mais aussi des problèmes sanitaires graves, et pèse sur l'alimentation mondiale. Ce sont là des enjeux de société dont les organisations syndicales doivent impérativement se saisir pour avancer des solutions dans le sens de l'intérêt général : rechercher des alternatives pour un autre type de développement, soutenable pour la planète, et redistributeur des richesses produites. Il est indispensable d'exiger un débat public démocratique sur les choix en matière énergétique, qui orientent de fait à la fois la vie quotidienne et l'ensemble des politiques économiques et sociales.

ELIZABETH LABAYE

La Seine en vert

Le 22 mars, les agents de l'Environnement et les contractuels des établissements publics (employés des parcs nationaux, agents de l'ONF, gardes-chasse...) ont manifesté à Paris pour une meilleure reconnaissance de leurs professions.

Afin d'attirer l'attention de l'opinion publique, ils ont déversé dans la Seine un colorant non toxique (de la fluorescéine) servant d'ordinaire à dépister les pollutions aquatiques, rendant pour un temps le fleuve vert fluorescent... Cette initiative, à l'appel de la FSU (SNE), de la CGT, de l'UNSA, de la CGC et de Solidaires a réuni plus d'un millier de manifestants venus de toute la France. Le ministère a reçu une délégation et doit communiquer prochainement des propositions. Dans l'attente, l'intersyndicale reste mobilisée.



© TRÉVIERISINAJA

De l'eau dans le gaz...

... Pas seulement dans le dossier des gaz de schistes où la mobilisation qui se développait a contraint le gouvernement à l'annonce d'un moratoire mais aussi sur le prix du gaz menacé de s'envoler à nouveau au premier juillet. Sur pressions de Matignon, le gaz n'augmentera donc pas en fin de compte mais la facture énergétique des ménages va quand même s'alourdir avec une nouvelle hausse (2,9 %) du tarif de l'électricité. Depuis un an, les prix de l'énergie ont flambé de 15%, dans le sillage de la hausse des prix du pétrole brut, selon l'Insee. Ce serait, paraît-il, la dernière hausse avant l'élection présidentielle ! Les ministres de l'Économie et de l'Énergie doivent donc élaborer une nouvelle « formule tarifaire », travailler avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à une révision des mécanismes de fixation des prix et revoir le contrat de service public qui lie GDF Suez à l'État.

Le gouvernement devrait aussi fixer ce mois-ci le prix de gros de l'électricité nucléaire qu'EDF devra vendre à ses concurrents en vertu de la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité). Cela ne devrait pas avoir de conséquences immédiates sur la facture des particuliers mais les tarifs pourront évoluer de façon importante en conséquence d'ici à 2015.

Manifeste des 343, l'égalité maintenant !

Le 5 avril 1971, 343 femmes bravaient la loi, signant un manifeste pour dire haut et fort qu'elles aussi, parmi des milliers d'autres, avaient avorté. Elles revendiquaient un droit fondamental : celui des femmes à disposer de leur corps. 40 ans plus tard, des progrès importants ont été réalisés.



Pourtant, « comme en 1971, parce que nous sommes nées femmes, nous demeurons assignées à notre sexe, maintenues en position subalterne, pendant toute notre vie ». Nous ne demandons pas la lune, nous exigeons juste l'égalité proclament 343 femmes (dont la secrétaire générale de la FSU) dans un nouveau manifeste le 5 avril 2011.

> MÉDIATEUR

Un service « qui ne porte plus son nom »

Dans son dernier* rapport remis en mars au Président de la République, le médiateur de la République Jean-Paul Delevoye dénonce un manque de moyens qui se traduit par «un service dégradé » et porte un regard critique sur la RGPP (révision générale des politiques publiques).

En plein débat sur la fin du bouclier fiscal et la réforme de l'ISF, le rapport 2010 insiste d'abord sur la nécessité d'assurer les conditions d'une véritable égalité devant l'impôt, faisant le constat d'une « fracture entre citoyens et politiques publiques dans le domaine fiscal » qui « conduit à un sentiment de dégradation de la justice sociale ».

Brossant un sombre tableau de la société et de ses relations avec l'administration, il s'inquiète de la fragilisation accrue du service au public et de l'accueil des citoyens et dénonce des politiques publiques brouillées par l'empilement législatif et une « jungle normative » : «Le service public ne porte plus son nom. Contacter les administrations est devenu compliqué. L'administration a perdu sa capacité à faire du sur-mesure pour les personnes en difficulté ». Sévère bilan qui prend en compte bien sûr la situation créée par les restrictions budgétaires (100 000 postes supprimés dans l'administration en trois ans !), le manque de moyens et de personnel se traduisant par «un service dégradé, plus complexe et moins accessible ».

Sévère aussi le constat sur l'Éducation,



© TRÉVIER/ALVA

« en échec aujourd'hui sur l'acquisition des savoirs, l'aptitude au travail et l'éveil à la citoyenneté » et qui « interroge notre système administratif global qui échoue sur sa capacité d'inclusion et devient une machine à exclure » : une nouvelle sonnette d'alarme qui fait écho aux mobilisations de ces derniers mois.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

* Dernier à tous les sens du terme puisque, comme la défenseure des enfants, le médiateur de la République disparaît au profit d'un générique « défenseur des droits ».

Justice : manifestation pour un plan d'urgence

« Un plan d'urgence pour la Justice » : c'est ce qu'ont demandé, le 29 mars dernier, les professionnels de la justice, une nouvelle fois mobilisés à l'appel de la coordination qui rassemble maintenant 26 organisations syndicales et professionnelles, dont le SNPES-PJJ et le SNEPAP, affiliés à la FSU.

Alors que le gouvernement ne cesse de leur retirer des moyens, de désorganiser les tribunaux, de mettre à mal la prévention, ils s'étaient mobilisés déjà fortement le 10 février dernier, à la suite de l'affaire « Laetitia » et des propos tenus par le président de la République.

« Nos revendications portent essentiellement sur la question des moyens qui nous sont alloués », a expliqué ainsi Maria Ines, représentante du SNPES-PJJ – FSU. Le budget de ce ministère est en effet bien inférieur à celui des autres pays européens, et l'augmentation de 8,5 % entre 2008 et 2011, n'intègre pas l'inflation et a été absorbée en grande partie par la politique de construction de places de prison supplémentaires ou d'établissements comme les EPM.

Plus de 5 000 personnels ont convergé vers l'Assemblée Nationale, et plusieurs délégations ont été reçues. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

> ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Esper est née

Pour promouvoir l'économie sociale et solidaire et développer les valeurs de l'école de la République, une nouvelle association, L'Esper, a été créée après la dissolution du CCOMCEN.



Les plus anciens parmi nous se souviennent sans doute du CCOMCEN, Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation nationale, qui rassemblait autour de la FEN différents partenaires (associations, mutuelles, coopératives) sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire et du service public laïque d'éducation. On y trouvait aussi bien la MGEN que la MAIF et la Casden, l'Adosen ou la JPA, la FCPE et la MAE... Depuis l'éclatement de la FEN et sa disparition, le CCOMCEN vivait

« en pointillé ». Néanmoins, l'intérêt de la démarche demeurait, et dans un contexte d'attaques contre le service public et de politiques économiques prônant la concurrence et le profit, il fallait une nouvelle dynamique et une ouverture à d'autres organisations. Pour permettre ce renouveau indispensable, le CCOMCEN a donc décidé sa dissolution et une nouvelle association est née, l'ESPER, Économie Sociale Partenaire de l'École de la République, autour d'une charte fondatrice. Elle est prési-

dée par Roland Berthillier (MGEN). La FSU, déjà membre du Carrefour Social, a été sollicitée pour y participer ainsi que le SGEN et la Ligue de l'Enseignement. Elle a décidé de répondre positivement à cette demande. Elle est désormais membre du conseil d'administration.

L'ESPER souhaite contribuer à porter, avec ses partenaires et partout où c'est possible, des exigences communes de démocratie, de laïcité, de solidarité... Les organisations entendent « agir en tant qu'acteurs de la transformation sociale afin d'apporter, pour aujourd'hui et pour demain, des réponses adaptées aux besoins générés par les inégalités sociales ».

L'une de ses prochaines initiatives est une table ronde le 20 mai sur l'éducation à l'économie sociale. Lors de l'assemblée générale du 6 avril a été adopté un texte fort sur la laïcité.

ELIZABETH LABAYE



Collectivités territoriales : réforme en route ?

La « loi de réforme des collectivités territoriales », publiée au JO du 17 décembre 2010, porte principalement sur la réorganisation du paysage institutionnel et l'élection à compter de 2014 de nouveaux « conseillers territoriaux ». Le Conseil Constitutionnel avait exigé que soit revu leur nombre et leur répartition, c'est maintenant chose faite. Des changements importants sont déjà en route, notamment l'achèvement de la couverture du territoire national par des intercommunalités : des schémas départementaux de coopération intercommunale seront élaborés avant fin 2011 entre préfet et les élus locaux et devront s'appliquer avant juin 2013. Les regroupements (ou fusions) de communes seront ainsi la règle, avec création de métropoles (établissements publics de coopération intercommunale de plus de 500 000 habitants, statut « susceptible d'assurer leur rayonnement à l'échelle européenne ») ou de pôles métropolitains (ensemble de plus de 300 000 habitants comprenant au moins un EPCI de plus de 150 000 habitants « afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire concerné »). Des projets sont déjà annoncés que ce soit avec des pôles métropolitains en Rhône-Alpes ou la fusion des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin avec la région Alsace...

Vote électronique : phase test

Entre le 31 mars et le 5 avril, le ministère de l'éducation teste le vote électronique par internet. Plus de 30 000 personnels de l'éducation nationale de cinq académies sont concernés. Les résultats du test montrent que la participation n'a été que de 9 %. De nombreux problèmes liés aux identifiants sont signalés. Cette phase test avait pour but de recenser toutes les difficultés possibles. Espérons que le ministère y apporte des réponses. Lors des élections professionnelles qui se dérouleront du 13 au 20 octobre 2011, un identifiant et un mot de passe servant exclusivement à cette élection sera transmis à chaque électeur au moins huit jours avant le vote. Les modalités de cet envoi vont être un enjeu essentiel pour que chacun puisse voter.

➤ AGENDA SOCIAL

Les salaires au menu

Jeudi 31 mars, le ministre de la Fonction publique, François Baroin, ouvrait l'agenda social devant l'ensemble des organisations syndicales.



© CADIEU/NAVA

D'ici la fin de l'année 2012, le calendrier va être particulièrement chargé : carrières et moyens syndicaux, politique salariale, nouvelle étape de fusion des corps (création d'un corps interministériel d'attachés), projet de loi sur la précarité avec un second volet « contre les discriminations » (handicap et égalité hommes-femmes), négociation relative au télétravail, gestion des âges de la vie en lien avec le bilan de l'accord de 2006 sur la FTLV et la problématique des seniors, encadrement supérieur (GRAF pour les administrateurs civils et réforme des emplois de direction), conflits d'intérêts, gouvernance... Quelle sera la réalité des négociations ?

Le ministre justifie les réformes au nom d'une Fonction publique plus efficace et plus juste. Qui n'y souscrirait ? Mais on peut être légitimement inquiet devant le foisonnement de sujets traités sur la période, ainsi que la délimitation des discussions. Ainsi, le rendez-vous salarial du 19 avril ne pourra se limiter aux propositions du ministre et la FSU portera l'exigence d'une négociation sur le point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les sept fédérations à l'origine de la pétition⁽¹⁾ « Oui à l'augmentation des salaires » appellent à renforcer la campagne de signature.

Concernant les non titulaires de la FP, la FSU réaffirme son engagement et son investissement pour l'emploi titulaire.

Une Fonction publique plus juste et plus efficace, cela signifie pour la FSU de penser les services publics dans une plus grande égalité entre les usagers et les territoires, et d'ouvrir des discussions sur les missions des personnels et leurs conditions de travail. Plus d'efficacité exigerait de renoncer à supprimer un emploi de fonctionnaire sur deux partant à la retraite : Georges Tron, secrétaire d'État, déclarait à Libération le 31, que « la règle intangible du non-remplacement d'un [...] sur deux [...] ne devrait pas se poursuivre après 2012 ». Et en attendant ?

MARIANNE BABY

1. <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10>

Précarité dans la Fonction publique

Une fonction publique « plus efficace et plus juste » : vœu pour le moins paradoxal du ministre de la Fonction publique au moment où se poursuivent RGPP, réductions budgétaires et suppressions de postes dans tous les secteurs !

La FSU estime indispensable l'ouverture de discussions sur les missions des personnels, leurs conditions de travail et pour une plus grande égalité entre les usagers et les territoires. La question de la précarité dans les trois fonctions publiques restent prégnante et préoccupante tant du point de vue des services rendus aux usagers que de la situation faite aux personnels non titulaires. Six organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, Unsa, CGC, FO) ont signé le protocole d'accord pour les agents non titulaires de la Fonction publique.

La FSU a pour sa part analysé cette proposition au regard des bougés et des avancées pour un certain nombre de ces personnels. Si au sein de son bureau national, une majorité s'est prononcée en la faveur de ce protocole, ses insuffisances, dans un contexte défavorable à l'emploi public, n'ont pas permis d'obtenir la majorité qualifiée nécessaire pour sa signature. La FSU a réaffirmé son engagement et son investissement sur ce sujet et pour l'emploi titulaire dans la fonction publique Elle continuera de mobiliser pour que les dispositions favorables aux personnels soient effectives et élargies au plus grand nombre des agents.

Les routes dans l'impasse

Les deux hivers relativement rigoureux ont mis en évidence le problème du coût d'entretien de ce réseau. Les départements, déjà asphyxiés financièrement par la hausse des dépenses sociales, peinent à suivre.

Les professionnels du secteur ont tiré les premiers la sonnette d'alarme. Ils s'inquiètent de la baisse du volume d'activité, 2010 ayant constitué la troisième année consécutive, avec un taux en recul de 15 % par rapport à son niveau (record) de 2007, selon l'USIRF (Union Syndicale des Industries Routières de France).

De son côté, la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics) fait état d'un chiffre d'affaire en baisse de 1,4 % en valeur par rapport à 2009, et même s'ils notent que les premiers chiffres de 2011 indiquent « une tendance favorable », ils estiment que cette reprise a « des bases fragiles », notamment du fait des inégalités de recettes des départements, surtout ruraux. La dernière vague de décentralisation a en effet transféré 18 000 km de routes nationales aux départements. Cette opération a débuté le 1^{er} janvier 2006. En tout, ce sont pas moins de 378 000 km de routes que les départements doivent gérer et entretenir.

Pour compenser en partie ce transfert de compétences, l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) a été créée. Elle est chargée d'apporter la part de l'Etat dans le financement, à partir des dividendes versés par les sociétés publiques d'autoroutes, de certaines taxes ou redevances, d'éventuels concours budgétaires et d'un recours à l'emprunt.

Or depuis 2009 les crédits de l'Agence

sont passés de 739,5 M d'euros à 604,5 M d'euros soit une baisse de près de 13,4 % en deux ans.

Le projet annuel de performance 2011 du programme « Infrastructures et Services de Transports » reconnaît lui-même que ces dernières années, le taux de renouvellement annuel des « couches de surface » (comprenez la réfection du revêtement des routes) a été de l'ordre de 4 à 5 % de la surface totale des chaussées, soit un renouvellement tous les vingt ans en moyenne alors qu'il faudrait le renouveler tous les huit à quinze ans, en fonction du trafic, qui lui, est en augmentation constante, notamment pour les poids-lourds.

Seule solution pour sortir de l'impasse : assurer la pérennité des financements liés à l'entretien et la rénovation des routes, mais aussi, faire baisser le trafic des poids-lourds au profit de moyens de transports moins coûteux, moins dangereux et moins polluants.

EMMANUEL GUICHARDAZ



Le 29 mars, pour la troisième fois en quelques mois, les infirmières scolaires étaient dans la rue, à l'initiative du SNICS et du SNIES. Alors que dans les départements d'outre-mer des actions similaires étaient organisées, à Paris, ce sont plus de 1 500 manifestantes venues de toutes les académies métropolitaines qui ont rappelé leur exigence d'un reclassement dans un corps de catégorie A, à l'instar de leurs collègues hospitalières. Reçue au ministère de l'Éducation nationale, une délégation a enfin eu l'assurance de la publication avant 2012 d'un décret créant le corps attendu et intégrant toutes les infirmières. Le SNICS restera vigilant ! Il n'hésitera pas à mobiliser de nouveau si le ministère ne tient pas ses engagements !

Pouvoir d'achat des retraités

Pensions : + 2,1% ? C'est l'application mécanique du Code de la Sécu, sans coup de pouce aux pensions les plus faibles, réversions aux femmes ou catégories B et C. L'indice des prix à la consommation, discutable, n'intègre ni l'impact immédiat des hausses de certains produits, ni le fait que certaines dépenses, plus fréquentes chez les retraités âgés, comme les médicaments ou les consultations médicales sont l'objet de remboursements partiels ou totaux. L'année 2010 a été caractérisée par une hausse élevée des dépenses contraintes dont celles liées à l'énergie ou à l'alimentation ; cela continue en 2011. Les pensions moyennes sont inférieures aux traitements moyens des actifs, la tendance est à la baisse, les écarts hommes/femmes sont plus accentués qu'entre actifs. Une action unitaire pour le pouvoir d'achat est nécessaire et urgente.

Passe ton bac : les chiffres

85,6 %, c'est le taux de réussite au baccalauréat 2010 (contre 86,2 en 2009). Le bac été décroché par 531 000 lauréats (sur 621 200 candidats) soit par 65,8 % de cette génération (70,5 % des filles mais seulement 60,6 % des garçons). Le taux de réussite est de 87,3 % dans la voie générale, 81,6 % dans la voie technologique, 86,5 % dans la voie professionnelle. Les meilleurs résultats sont toujours obtenus par les académies de Nantes, Rennes et Grenoble. Le 30 mars le ministère a également mis en ligne les « indicateurs » annuels de résultats de quelques 4 100 lycées publics et privés, véritable palmarès des lycées quoi qu'en dise le ministère qui estime agir dans une « logique d'information ».



© CADIEUJANA

> ENQUÊTE UNICEF

Heureux... pas tout à fait



© RIVALDINA

Une enquête de l'UNICEF auprès de 12 326 écoliers montre que 92 % des enfants sont tout à fait ou plutôt heureux à l'école. Véritable plébiscite pour les enseignants, 89,5 % des enfants disent avoir de bonnes ou très bonnes relations avec eux, 43 % aiment bien aller à l'école et 29,5 adorent, et pour 83,5 % les relations entre pairs sont bonnes ou très bonnes. Néanmoins... Quelques chiffres font réfléchir : 6,2 % des enfants n'aiment pas du tout ou pas beaucoup aller en récréation, et pour 42 % aller à la cantine est source d'insatisfaction... Encore plus grave : environ un enfant sur 10 est victime de violences limitées mais réelles, à répétition (verbales, physiques, à connotation sexuelle...) Si les enfants sont surtout victimes de leurs pairs, la victimisation par les adultes n'a pas complètement disparu : 5 % des élèves déclarent

avoir été frappés quelques fois, moins de 1 % souvent ou très souvent. Quand un élève commence à être harcelé, ce sont toutes les formes de violence qui lui tombent dessus. Les conséquences en termes d'estime de soi et de résultats scolaires, de solitude et de violence, de parcours de vie sont aujourd'hui connues et parfois dramatiques. La réalité, longtemps tue, ne peut donc continuer à être occultée. Selon Eric Debarbieux qui a coordonné cette enquête de victimisation et climat scolaire, « ces résultats sont malheureusement ordinaires mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Des pays d'Europe du nord ou l'Angleterre ont réussi à faire baisser de moitié ce taux. ». Il faut former les enseignants pour favoriser le développement des compétences sociales chez les enfants, notamment l'empathie. Dès l'école maternelle, il faut apprendre à regarder les émotions des autres et résister aux pressions des pairs. Eric Debarbieux remettra un rapport sur le harcèlement au ministre le 12 avril et fera des propositions. Sans sous-estimer l'intérêt d'une prise en charge de ce problème longtemps resté tabou, la conjonction avec la nouvelle mission sur les discriminations confiée par le ministre à François Héran ne peut qu'interroger. Limitant l'étude des discriminations aux questions d'égalité fille-garçon et des difficultés « des élèves méritants de toutes origines à intégrer certains établissements scolaires », le ministre semble mettre sous le boisseau le rapport récent de la Dgesco qui pointait de façon beaucoup plus large l'ensemble des discriminations à combattre : handicap, sexisme, homophobie, racisme, antisémitisme et xénophobie...

MARIANNE BABY

Autisme : 8 enfants sur 10 n'ont pas accès à l'école

À l'occasion de la journée de l'autisme (2 avril), les associations ont rappelé que huit enfants autistes sur dix n'ont pas accès à l'école ordinaire. Ce handicap fait partie du champ plus vaste des TED (Troubles envahissants du développement), et affecte la relation sociale. Il a d'ailleurs été longtemps considéré comme une maladie psychique, alors que des causes organiques sont maintenant prouvées. 80 000 à 90 000 enfants seraient concernés. Si tous ne peuvent aller à l'école, des efforts peuvent et doivent être entrepris, en termes d'accompagnement (AVS spécifiquement formés), et de formation des enseignants : seuls 18 % d'entre eux estiment en effet que l'école est « le meilleur environnement » pour ces enfants.

> RENTRÉE 2011

L'éducation s'colère

Les suppressions de poste prévues pour la rentrée 2011 provoquent colère et manifestations, mais c'est toute la politique éducative du gouvernement qui est contestée.



Jamais l'éducation n'aura connu de telles coupes : après les dotations globales dans les établissements du second degré, ce sont les mesures précises de carte scolaire dans les écoles qui tombent depuis que les élections cantonales sont terminées. Elles marqueront une véritable asphyxie de l'école, même si les inspecteurs d'académies cherchent par tous les moyens à masquer les suppressions en fermant en priorité des postes peu visibles : (RASED, remplaçants, enseignants surnuméraires en éducation prioritaire...). Les mobilisations s'organisent dans les départements : occupations d'écoles, rassemblements lors de la tenue des CTPD et des CDEN, avec de nombreux appels à la grève. Dans le second degré, outre les suppressions, par-

tout sont dénoncées les transformations que veut imposer le gouvernement, au collège, dans les différentes voies du lycée, pour l'orientation. Le 29 mars les infirmières ont exigé d'être entendues. Le 2 avril, près de 150 psychologues du premier et du second degré réunis à Paris ont lancé un appel pour la psychologie scolaire.

Pour tous, après la grève du 10 février et la manifestation du 19 mars, il est impératif de poursuivre les actions engagées depuis des mois tant contre les effets néfastes de la politique budgétaire en terme d'emploi que sur les réformes structurelles qui mettent à mal les métiers. Pour porter la focale sur les questions éducatives, loin d'être la priorité du gouvernement, et cibler les choix qui peuvent répondre aux exigences de la réussite de tous les élèves, la FSU a lancé partout en France 500 débats sur l'éducation à travers le pays, réunissant parents, enseignants, élus, partenaires du monde éducatif, l'ensemble de la société, pour tracer les lignes d'un avenir ambitieux pour les élèves et l'école !

CLARA CHALIGNY

L'appel du colloque collèges

Le colloque national organisé à Saint-Ouen les 5 et 6 avril par le SNES, le SNEP et le snUpden pour « redonner un avenir au collège » a permis à

230 enseignants d'échanger avec des chercheurs, sociologues et militants pédagogiques et de dégager de grands axes de réflexion pour transformer le collège en profondeur dans le cadre d'un système éducatif démocratisé.

Le colloque s'est terminé par un appel que les trois syndicats

ont décidé de porter et de mettre en débat

auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Réaffirmant clairement la place du collège comme première étape du second degré, avec la mission de

construire une culture

commune en dispensant

à tous les élèves des savoirs exigeants et émancipateurs

dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans,

cet appel propose divers leviers sur lesquels

il convient d'agir

simultanément en redonnant

au collège les moyens humains et matériels

de son fonctionnement. La

refondation de toute urgence d'une politique d'éducation

prioritaire digne de ce nom constitue l'un des axes

mis en avant.

Ces cartes scolaires anti-école

Dans le premier degré, sitôt passées les élections cantonales, les mesures de carte scolaire ont été dévoilées au grand jour. C'est une véritable litanie de suppressions de postes d'enseignants qui égrène le renouvellement des taux d'ouverture de classe (Sarthe, Haute-Garonne), la fermeture de postes RASED (Indre-et-Loire, Nord...), la réduction du nombre de postes de remplaçants (Orne), la disparition de postes d'enseignants supplémentaires en éducation prioritaire (Val-d'Oise), des fusions d'école (Morbihan, Doubs, Somme...). Les 8967 suppressions ne passeront pas inaperçues ! Pourtant, l'école primaire, première marche pour la réussite des élèves, est déjà sous-dotée, comme le mettait en évidence un rapport de la Cour des comptes en mai dernier. Plus récemment, le Conseil d'analyse scientifique faisait état d'un taux d'encadrement des élèves du primaire en France inférieur à tous les autres pays de l'OCDE. On comprend la forte mobilisation : dans 41 départements sont déjà programmées des actions allant du boycott des instances aux rassemblements et même à de nombreux appels à la grève. Le SNUipp appelle parents et enseignants à un rendez-vous le 18 mai devant le ministère pour dire au ministre qu'il est urgent de redonner des couleurs à l'école.

Les compétences

La problématique des « compétences » envahit le système éducatif comme le monde du travail, mais y parle-t-on de la même chose ? Le stage national organisé par la FSU les 21 et 22 mars a permis de confronter divers éclairages : Sabine Kahn, professeur en sciences de l'éducation à l'université libre de Bruxelles, Angélique del Rey, professeur de philosophie qui a écrit « *L'école des compétences* » et Sylvette Uzan, du SNUTEFI.

Au départ, la « compétence » renvoyait au pouvoir d'agir d'une juridiction, d'un tribunal, d'une collectivité territoriale... Pour les individus, c'est la capacité à accomplir un certain nombre de tâches dans un domaine précis. Dans le milieu professionnel, c'est un ensemble de capacités ou de savoir faire reconnus qui confère à un individu le droit d'intervenir dans tel ou tel domaine.

binaison de connaissances, savoir-faire, expériences et comportements s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de la mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle est validable. C'est donc à l'entreprise qu'il appartient de la repérer... de l'évaluer, de la valider et de la faire évoluer ». Les « compétences » ne sont donc plus ce qui était mesuré par la quali-

place importante à côté des connaissances qui renvoient aux notions, concepts et savoir faire propres à chaque discipline. Les enseignants des écoles s'en sont largement emparés. Dans la formation professionnelle, chaque diplôme s'appuie sur un référentiel de « compétences » que le futur salarié devra pouvoir mobiliser : l'examineur vérifie que le candidat maîtrise des connaissances et savoirs associés dans une situation de travail donnée.



© CADEU/NAIA

Le savoir n'est pas plus un empilement de compétences que de notions et de connaissances.

Mais dans un monde du travail en constante évolution où l'emploi est de plus en plus défini comme la mobilisation de compétences, et non plus comme l'occupation d'un poste de travail, où l'emploi à vie dans une même branche ou entreprise n'est plus assuré, a peu à peu émergé la notion d'individu porteur de ses « compétences » qu'il doit faire valoir pour accéder à un poste de travail ou être plus compétitif. Devenu responsable de son employabilité, le salarié doit valoriser ses « compétences » qu'il peut éventuellement élargir dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Pour le MEDEF dès 1998, « la compétence professionnelle est une com-

petence acquise. Elles sont devenues instables et évolutives, un attribut personnel justifiant les différences entre les salariés, un outil de management.

Dans le système éducatif...

Le terme de « compétences » est utilisé depuis les années 80 pour renvoyer à une certaine capacité à agir efficacement dans un contexte précis. Dans le 1^{er} degré, des listes de compétences à acquérir ont été publiées à côté des programmes dès la loi Jospin de 1989. Et dans la « charte des programmes » de 1992, la notion de « compétence », qui renvoie aux tâches que l'élève doit être capable d'accomplir, occupe une

Socle commun

Avec le socle commun, on assiste à une rupture lexicale car chacune des 7 « compétences » qui le composent est définie comme une « combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes ». Le livret personnel de compétences censé valider la maîtrise de ce socle juxtapose en fait des items très disparates de natures différentes et de difficultés diverses. Or, les compétences générales (comme « savoir prendre une initiative ») n'existent pas en tant que telles ; on ne sait ni les enseigner ni les évaluer ; et s'il est relativement aisé d'enseigner (et d'évaluer) les connaissances et les procédures de base, les « compétences avec mobilisation » ne vont pas de soi car les élèves ne savent pas forcément interpréter convenablement la situation pour mobiliser la (ou les) bonne(s) procédure(s) acquise(s). Les spécificités de la culture scolaire entraînent chez nombre d'élèves des malentendus cognitifs que les enseignants peuvent entretenir par leurs pratiques pédagogiques. Les élèves qui sont dans ces malentendus cognitifs arrivent à se maintenir à flot à l'école primaire grâce à des procédures acquises mais ils s'écroulent au collège quand ils doivent plus systé-



Le terme de « compétences » est utilisé depuis les années 80 pour renvoyer à une certaine capacité à agir efficacement dans un contexte précis.

© RIVAUD/NAJA

matiquement savoir en mobiliser plusieurs à bon escient.

Le livret personnel

Le livret personnel de compétences ne fait pas débat dans le premier degré, où les enseignants travaillent depuis 1989 sur des livrets « maison » qui valident une liste parfois impressionnante de compétences travaillées à l'école dans le cadre des programmes, mais il suscite de fortes interrogations dans les collèges. Il pose aux enseignants chargés de le renseigner pour tous les élèves de Troisième en vue de l'obtention du diplôme national du brevet, de redoutables problèmes pédagogiques et didactiques (voire éthiques quand il s'agit d'évaluer des postures que l'école n'enseigne pas) et, en l'absence de tout cadrage, il ne garantit pas des acquis communs à tous les élèves d'un collège à l'autre.

S'il est intéressant de décliner des compétences exigibles à tel ou tel niveau pour placer des repères utiles à la construction des programmes, il ne faut pas perdre de vue que le savoir n'est pas plus un empilement de compétences que de notions et de connaissances. Et c'est par la didactique et la pédagogie qu'on peut permettre aux élèves de construire leurs apprentissages dans des situations différentes afin de résoudre les problèmes qui leur sont posés.

MONIQUE DAUNE

Bernard Rey « Faire acquérir la compréhension du monde »

De plus en plus de pays désormais formulent en termes de compétences ce qui est attendu de l'école. Avec mon équipe, à l'Université de Bruxelles, nous ne sommes pas du tout des militants des compétences, mais nous avons cherché à dégager les risques que comporte cette notion, mais aussi l'intérêt qu'elle peut présenter. L'intérêt principal se situe dans l'articulation entre savoir et compétence. Un savoir (et les disciplines scolaires sont des savoirs) n'est jamais une juxtaposition d'énoncés, mais exige de celui qui l'apprend des actes intellectuels (lire un texte, résoudre un problème de géométrie, écrire l'équation d'un mouvement, rédiger un texte, commenter un document, tirer les conséquences d'une lecture de carte, répondre à une question dans une langue étrangère, etc.). Acquérir des compétences scolaires, c'est tout simplement savoir accomplir ces actes intellectuels. Donc pas de savoir digne de ce nom sans compétences. Certains de ces actes sont

automatisables (accorder le verbe avec le sujet, calculer les solutions d'une équation du second degré, connaître des formules en maths, chimie, physique, savoir distinguer entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif, etc.) Mais la plupart des actes intellectuels que nous exigeons des élèves, notamment dans le secondaire, ne sont pas eux-mêmes automatisables, parce qu'ils s'appliquent à des cas toujours nouveaux : à chaque fois le texte à lire ou à écrire, la situation à analyser, le problème à résoudre, etc., sont nouveaux. L'élève doit donc mobiliser à bon escient, pour répondre à une tâche inédite, certains des actes et énoncés élémentaires qu'il a automatisés. Une compétence, au sens plein du terme, c'est justement cette capacité à choisir, parmi les actes et connaissances que l'on a automatisés, ceux qui conviennent à une tâche nouvelle. Or tout enseignant sait bien que c'est là la difficulté majeure pour beaucoup d'élèves : savoir utiliser à bon escient leurs



© MIRANAJA

Bernard Rey,
titulaire de la chaire
internationale en éducation
à l'Université libre de Bruxelles

connaissances. C'est là l'intérêt de la notion de compétence : elle ne nous dit rien de vraiment nouveau, mais elle nous rappelle que lutter contre l'échec scolaire, c'est trouver les moyens pédagogiques pour que les élèves, tous les élèves (même les plus culturellement démunis) arrivent à mobiliser à bon escient leurs connaissances pour accomplir les tâches scolaires.

Quant aux risques que comporte la notion de compétence, le principal serait qu'on remplace les compétences inhérentes aux savoirs scolaires, par des compétences pragmatiques de la vie courante. Il est essentiel, de ce point de vue, de défendre l'idée que l'école est là pour faire acquérir la compréhension du monde naturel et du monde humain. »

Les dernières publications de l'Institut de recherches de la FSU



Les services publics sont au cœur des préoccupations des Français. Lors de la crise récente, ils ont fonctionné comme un bouclier, atténuant les effets dévastateurs de celle-ci sur les citoyens. Dans les discours gouvernementaux, les services publics sont également centraux. Sans jamais les attaquer de front, on prétend vouloir les pérenniser en les rendant plus efficaces et plus responsables. Ce petit livre s'interroge sur la réalité des effets des politiques du Nouveau management public sur les agents des services publics et en particulier sur ses cadres intermédiaires. Dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation, faut-il désormais choisir entre manager et servir? Les professionnels de ces domaines disent tous à quel point la LOLF et ses corollaires ont fait évoluer leur travail. Leur sentiment est d'être constamment aux prises avec des injonctions paradoxales : faire plus avec moins, être plus autonome tout en étant confronté à des prescriptions centralisées impératives. Cet ouvrage souligne aussi les capacités de résistance des corps professionnels et de l'institution, capables d'inventer des modalités d'actions et de services nouvelles.

Ce livre, réalisé par le chantier de recherches « Nouveau management public » sortira fin avril. Réservez-le dès aujourd'hui en envoyant un chèque de 8 € + 2 € de port, à Institut FSU, 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60

Cet ouvrage collectif de chercheurs européens, déjà traduit dans plusieurs langues, propose pour la première fois un état des lieux contemporain de l'école en Europe. Il entend montrer non seulement la cohérence et la profondeur des transformations des politiques scolaires actuellement en cours en Europe mais aussi le danger qu'elles représentent.

L'école apparaît de plus en plus soumise à la seule norme économique de l'employabilité, de la compétitivité, voire de la rentabilité, au détriment de sa fonction culturelle, morale, citoyenne. Cette politique scolaire néolibérale s'accompagne de l'importation du modèle de l'entreprise et d'une régulation par la concurrence et rompt avec les politiques progressistes de la période précédente. Elle ne vise plus l'émancipation des citoyens et l'égalisation des chances selon les milieux sociaux d'origine, mais vise la performance économique et la formation d'une main-d'œuvre la plus conforme aux besoins des entreprises. C'est la nature et la fonction de l'école qui sont en question. Cet ouvrage analyse ainsi toutes les réalisations concrètes des orientations néolibérales des politiques éducatives contemporaines mais aussi les mobilisations et initiatives qui s'y opposent, et les comparent de pays à pays.

Ce livre, réalisé par le chantier de recherches « Politiques néo-libérales » est disponible. À commander en envoyant un chèque de 20 € + 2 € de port, à Institut FSU, 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60



L'auteur principal, Ken Jones est professeur d'Éducation au Département d'Éducation au Goldsmiths College, à l'université de Londres. Traduit de l'anglais par Éveline Meziani. Préface de Christian Laval

L'individu pris dans la toile



Dans une société désormais numérique, où tout le monde passe par l'Internet même sans le savoir, où se situent les frontières de notre sphère privée ?

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

100 000 euros : c'est le montant de l'amende prononcée par la Cnil à l'encontre de la société Google le 17 mars dernier. Une paille, sans doute. L'affaire illustre les interrogations que suscitent aujourd'hui les pratiques dans le grand monde du numérique et le respect des droits des citoyens. Retour sur cette histoire. Depuis 2007, Google déploie dans le monde entier des « Google cars » qui enregistrent des vues panoramiques des lieux parcourus pour proposer son service Street View aux internautes. La Cnil a constaté qu'en France ces véhicules enregistraient aussi des données transitant par les réseaux Wi-Fi des particuliers, à l'insu des personnes concernées, notamment les identifiants, mots de passe, données de connexion, et échanges de courriels. Après avoir nié, Google avait été obligé de reconnaître la réalité et mis en demeure de se

conformer à la législation française. Or Google collecte désormais les données directement par le biais des terminaux mobiles des utilisateurs se connectant au service de géolocalisation.

Qui mesure aujourd'hui l'ampleur de la traçabilité des actes de sa vie quotidienne à travers l'utilisation de sa carte de crédit, de son téléphone portable, de sa carte vitale, voire de ses cartes de fidélité à telle ou telle enseigne ou des caméras de surveillance qui sillonnent les villes ? Les internautes ne s'étonnent plus vraiment, après avoir effectué une première recherche de chaussures, de matelas ou de voyage, de voir apparaître à l'écran dans les jours suivants de multiples propositions ciblant leur achat potentiel, y compris à proximité des lieux où ils se trouvent.

Les fichiers sont utiles pour gérer la vie sociale de tout un chacun. Mais qu'en est-il du respect de la vie privée et de la législation, qui, en France, a élaboré des règles pour protéger le citoyen de collectes « sauvages » d'informations le concernant, et de croisements de fichiers tous azimuts ? En France, tout fichier doit faire l'objet d'une déclaration, notamment s'il comporte le numéro de sécurité sociale. Toute présence dans une banque de données doit s'accompagner d'une garantie d'accès aux informations nous concernant.

Mais la loi française est-elle suffisante pour nous protéger réellement d'une utilisation à grande échelle de données privées, dans un contexte de globalisation au plan international ? pour la Cnil*, l'enjeu est désormais d'obtenir une solution internationale commune à tous les pays, notamment la Chine, l'Inde et les États-Unis. Il faut aussi que les utilisateurs eux-mêmes acceptent de se considérer comme des consommateurs du web, et regardent avec lucidité les réalités commerciales souvent occultées par une dimension « libertaire » de la communication via Internet.

Dans cette nouvelle société numérique, les règles de respect de son intimité et de son identité doivent être connues et comprises : c'est en particulier à l'école, dans le cadre de l'Éducation civique, que l'on doit apprendre à protéger sa sphère privée, défendre ses droits, développer son libre arbitre.

*Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Il n'y a plus de vie priv



© TRÉVIER SINAIA

Un téléphone mobile permet maintenant de vous situer à toute heure de la journée.

« Nous sommes maintenant plus à l'aise avec l'idée de partager des informations, non seulement plus variées et en plus grand nombre, mais aussi avec un plus grand nombre de personnes. La norme sociale a simplement évolué avec le temps. »

Cette phrase, prononcée en janvier 2010 par le créateur de Facebook, Mark Zuckerberg, révèle le problème auquel nous sommes confrontés lors de l'utilisation de l'Internet en général, et des réseaux sociaux en particulier. Ce consensus supposé permet surtout de collecter, en toute légalité, un nombre considérable de données personnelles, le plus souvent à l'insu des utilisateurs.

Le plus grand réseau social du monde a ainsi modifié récemment les paramètres par défaut du profil de ses membres, autorisant l'accès par des moteurs de recherche. Il serait cependant trop facile de faire porter la responsabilité de diffusion

d'informations personnelles sur ses seuls concepteurs.

En effet, le simple fait de s'inscrire sur un réseau suppose que l'on souhaite partager un certain nombre d'éléments avec d'autres : c'est tout simplement leur fonction, et leur « moteur ». Plus vous avez de chance de retrouver des informations et des personnes, plus le réseau est performant. Facebook ne fonctionne réellement que si vous dévoilez votre véritable identité. Un faux « profil » vous isole à coup sûr de la communauté... Question de génération ? Sans doute. Les jeunes, nés avec l'Internet, ne voient que beaucoup plus rarement que leurs aînés de problème à divul-

é !

guer des détails, parfois intimes, sur leur vie privée. Mais question d'éducation sûrement : la sensibilisation aux risques encourus n'en est qu'à ses débuts dans les établissements scolaires, et les parents, dépassés, peinent d'autant plus trouver des arguments adéquats qu'ils sont souvent demandeurs, vis-à-vis de leurs enfants, d'explications sur le fonctionnement de ces nouvelles technologies !

Mais les données personnelles peuvent être divulguées de manière beaucoup plus insidieuse. Peu de personnes savent que le simple fait de consulter un site Web fournit à ce dernier des informations considérables : outre votre fameuse adresse IP (qui permet de vous identifier), sont immédiatement reconnus votre fournisseur d'accès, votre système d'exploitation, et même la résolution de votre écran...

Mais le plus grand collecteur d'informations est sans conteste le moteur de recherche que vous utilisez (à 90 % Google) : les pages

que vous consultez habituellement, les mots-clés que vous recherchez, votre localisation géographique, les produits que vous commandez sont visibles, et surtout conservées précieusement. L'intérêt ? En premier lieu, la constitution de profils individuels, permettant d'afficher sur votre écran des publicités ciblées lorsque vous revenez sur les pages visitées. Mais aussi, en agrégeant à grande échelle ces informations, les sociétés commerciales se constituent une formidable base de données permettant de connaître, voire de prédire, le comportement – pas seulement commercial – de catégories entières de la population... et se fabriquent ainsi une représentation du corps social permettant d'adapter leurs campagnes de communication et leurs produits en conséquence, mais qui peut avoir un effet non négligeable sur celui-ci.

Des traces persistantes



© CADIEU/NAJA

Qui n'a pas au moins une fois entré son propre nom dans un moteur de recherche ? Expérience simple et instructive. Pour peu que l'on ait une vie sociale un peu active, que l'on ait un jour signé une pétition, un appel, que l'on exerce une fonction publique... Il y a toutes les chances que notre nom apparaisse dans un nombre impressionnant de pages web. Certains sites sont même spécialisés dans la collecte des informations personnelles, comme « 123 people », qui présente la « trace » qu'on laisse sur l'Internet sous la forme d'un « nuage de tag », où apparaissent les mots le plus souvent associés à notre nom (les mots

s'affichent dans des polices de caractères d'autant plus grandes qu'ils sont utilisés ou populaires).

Cela peut certes flatter notre égo, tant que cette visibilité est souhaitée, voire recherchée. Là où ça se complique,

c'est lorsqu'on souhaite conserver un certain anonymat. Le principal problème des traces sur l'Internet est leur persistance : même lorsqu'elles ne sont plus actives, la plupart des pages restent visibles sur le net. Ainsi, on peut se retrouver toujours associé à une entreprise, un établissement, un collectif... longtemps après les avoir quittés, et même s'ils n'existent plus ! Autre problème, certaines apparitions ne sont pas souhaitées : on peut ne pas vouloir publier de photo de soi sur la toile, difficile d'empêcher l'un de vos amis, avec qui vous avez partagé une soirée, de le faire de son côté...

Marc L. une vie mise à nu

Le magazine « le Tigre » a ainsi reconstitué, en 2008, la vie d'un internaute choisi au hasard et diffusé son « portrait google ». L'objectif était d'attirer l'attention sur les éléments de vie privée qu'on laisse, volontairement ou non, sur l'Internet. Un portrait « violemment impu-

dique », selon l'expression des auteurs. Certes, à la demande de l'intéressé, le texte a depuis été anonymisé, mais pour un Marc L. (le nom d'emprunt de notre internaute désormais célèbre), combien de vies privées désormais accessibles au monde entier ?

Le marché des fichiers

Si la création du premier annuaire (le fameux « Bottin ») remonte à 1797, le marché des fichiers a évidemment considérablement évolué depuis.

Dès les années 70, les entreprises sont à la recherche d'adresses de personnes « à haut pouvoir d'achat » (médecins, ingénieurs, élèves des grandes écoles...). Deux types de fichiers apparaissent alors : les B to B (business to business), et les B to C (business to consumer), selon que l'on souhaite prospecter en interne

ou rechercher de nouveaux clients. Les années 90 voient apparaître les mégabases ou banques de données comportementales, permettant de disposer d'informations beaucoup plus précises. Aujourd'hui, rien qu'en France, une centaine de sociétés sont spécialisées dans la mise à disposition d'adresses. Mais l'internet apporte une nouvelle dimension et permet à certaines entreprises de se constituer elles-mêmes leur propre base de données... qu'elles peuvent louer ou échanger avec d'autres entreprises.

Les grands noms du web... pour les libertés individuelles ?

C'est un paradoxe, mais l'ASIC (Association des services internet communautaires) qui regroupe les principaux acteurs du web 2.0 (AOL, Dailymotion, Google, PriceMinister et Yahoo, Microsoft...) s'oppose au décret n° 2011-219 paru en mars 2011,

relatif à la « conservation et à la communication des données ». Ce texte, écrit dans le cadre de la loi de 2004 sur la « confiance dans l'économie numérique » demande en effet aux fournisseurs d'accès, aux hébergeurs de sites, aux sites eux-même, de conserver toutes les données permettant « d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne ». Les sociétés étaient déjà tenues de mettre à disposition de la justice, en cas d'infraction, des données conservées en général pendant 6 à 12 mois. Il s'agit essentiellement de l'adresse IP (l'identification de l'ordinateur s'étant connecté) et de la date de la connexion. Le décret va beaucoup plus loin, en demandant de conserver et de fournir, le cas échéant, les contenus, les mots de passe, les mails et numéros de téléphone... Au nom de la lutte contre la cyber-criminalité et le terrorisme.

Un texte qui va tout simplement à l'encontre des recommandations de la CNIL, qui met en avant le « droit à l'oubli ». C'est cette contradiction que comptent exploiter les sociétés du web en déposant un recours en annulation devant le Conseil d'État. Ce faisant, elles ne sont pas animées par des seules considérations éthiques : la conservation des données, sur une longue durée, a aussi un coût !

Souriez : vous êtes



Avec le développement des technologies numériques, qui envahissent notre quotidien et parfois le transforment, l'information et son traitement prennent une dimension inédite. On pense à Internet, en premier lieu, qui permet de communiquer aisément dans le monde entier, d'accéder à de multiples sources d'information, de partager à peu près tout. Textes, sons, voix et vidéos ne sont plus que des 0 et des 1 que l'on peut sauvegarder dans un fichier, « poster », « mailer », télécharger. Autant de don-

nées qui peuvent être sauvegardées, archivées, traitées, croisées et reliées à un individu.

On pense à Internet, où l'anonymat est loin d'être la règle. On pense moins à d'autres vecteurs d'informations personnelles que l'on utilise quotidiennement. Tous les systèmes qui requièrent une identification ou une interaction sont susceptibles de capter des informations sur l'utilisateur — parcours, requêtes, préférences, achats, connexions, évaluations, coordonnées. Autant de traces laissées

tracés !

Fichiers publics

sées par chacun, souvent à son insu. Les cartes à puce électronique comme les cartes bancaires et la carte Vitale, en France, sont maintenant des exemples anciens. Dans les deux cas, il s'agit, à partir des données inscrites sur la puce, d'accéder à un serveur distant contenant un état de la situation personnelle et un historique de toutes les opérations. Plus récemment se sont développées des cartes contenant aussi une antenne associée à une puce électronique qui leur permet de recevoir et de répondre aux requêtes radio émises depuis un émetteur-récepteur : c'est la radio-identification (RFID) que l'on trouve dans la plupart des cartes de transport modernes comme le Pass Navigo ou même les passeports biométriques français.

Dans tous ces cas, se pose la question de la protection des données personnelles stockées sur le support lui-même et sur les serveurs distants. Or, comme s'en inquiétait dès 1996 Bruce Phillips, alors Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, « une grande part des éléments qui constituent la personnalité d'un être humain sont désormais à vendre ou à acheter et donnent lieu à un énorme trafic. Gouvernements et entreprises commerciales veulent tout savoir de nous ou presque. » On imagine sans peine l'intérêt que représenterait pour les compagnies d'assurance la possibilité d'accéder à tout l'historique médical de leurs clients.

Comme sur Internet, nos activités, nos habitudes, nos déplacements peuvent ainsi être cernés à l'aide de ces traces multiples. Nouveau concept développé dans les années 90, la traçabilité concerne de plus en plus les personnes elles-mêmes. De la même façon que les nouveaux téléphones portables peuvent permettre de géolocaliser leurs utilisateurs, les données stockées dans les bases de données des institutions et des entreprises peuvent permettre, surtout si elles sont croisées, de « tracer » un portrait affiné de chaque individu. Or, l'« identité numérique », faite de l'ensemble des données et traces laissées sur Internet, les réseaux sociaux ou simplement dans sa vie quotidienne, est indissociable de la vie privée.

Les citoyens ne peuvent s'opposer au recueil de données permettant de les identifier quand il s'agit de fichiers « publics » comme celui des impôts ou de la sécurité sociale. Par contre certaines informations sont sujettes à contestation (celles relatives à la santé, l'appartenance à un parti ou un syndicat, la conviction religieuse...) et en principe n'ont pas à être recueillies et encore moins exploitées, sauf si la personne a donné son accord. La constitution de certains fichiers officiels a soulevé de vives contestations (Edwige dans la Police, Bases Élèves dans les écoles).

D'où le rôle crucial de la Cnil (Commission nationale informatique et libertés) qui doit faire respecter la protection des données personnelles. Sont soumis à la loi informatique et libertés « les traitements de données à caractère personnel dont le responsable est soit établi sur le territoire français (c'est-à-dire y exerce une activité dans le cadre d'une installation stable, quelle que soit sa forme juridique, filiale, succursale...) ou recourt à des moyens de traitement situés sur le territoire français, à l'exclusion des traitements qui ne sont utilisés qu'à des fins de transit sur ce territoire ou sur celui d'un autre État membre de la

Communauté européenne ». Mais l'information manque et la plus grande transparence est nécessaire.

Illustration dans la santé : le Dossier Médical personnel devrait être mis en place dans les prochaines semaines. Le patient désignera les professionnels de santé susceptibles de prendre connaissance des informations contenues dans le DMP et pourra masquer des données. L'ouverture d'un DMP est soumise au volontariat, et son consentement doit être impérativement requis lors de celle-ci. Le patient peut demander sa fermeture à tout moment, il sera alors archivé pendant dix ans, puis supprimé. La mise en place du dossier médical a pris du temps, compte tenu des interrogations qu'il a suscitées. Comment garantir la confidentialité des informations ? Comment éviter des détournements de la finalité de ces informations si elles se voient rassemblées dans une base commune, sans tenir compte des objectifs initiaux de leur transmission ? a-t-il risqué d'une interconnexion généralisée des fichiers administratifs ? Le DMP est un outil au service de la santé du patient, et il ne faudrait pas s'en tenir à des prises de positions hostiles car le partage

de l'information peut permettre une meilleure prise en charge des patients. En réalité, pour chaque fichier doit être posée la question de l'utilisation et du stockage des données personnelles. Avec le principe de finalité, la loi justifie les précautions prises en matière d'interconnexions de fichiers ou de regroupement dans un même ensemble d'informations provenant de fichiers distincts, et les interconnexions entre fichiers à finalité différente sont contrôlées, la plus grande vigilance est de toute façon recommandée concernant les données de santé.



© RIVALDINAJA

Ce que disent les textes...

Les législateurs et les gouvernements, en France et à l'étranger, ont mis en place un corpus légal pour protéger les individus et le collectif. Voici ce que disent ces textes.



© TRÉVIER/NAJA

En France

Le cadre réglementaire de la pratique du fichage manuel ou informatique est donné d'abord par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978. C'est la même loi qui a institué la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Un décret du 4 novembre 1991 a ensuite autorisé « la collecte, la conservation et le traitement dans les fichiers des services des renseignements généraux d'informations nominatives relatives aux personnes majeures qui font apparaître » les « signes physiques particuliers, objectifs et inaltérables » ainsi que les « activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales » (art. 2). Les informations peuvent être collectées si elles sont « relatives à des personnes physiques ou morales qui ont

sollicité, exercé ou exercent un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle politique, économique, social ou religieux significatif, sous condition que ces informations soient nécessaires pour donner au Gouvernement ou à ses représentants les moyens d'apprécier la situation politique, économique ou sociale et de prévoir son évolution. » (art. 3). Le décret impose en principe la non-communication de ces données à la police ou à la gendarmerie. (art. 5). Le même décret prévoit un examen de la légitimité des informations détenues tous les cinq ans, sous l'égide de la Cnil (art. 6)

La loi du 6 août 2004, transpose en droit français les dispositions de la directive

européenne 95/46/CE. Elle a apporté de nombreuses modifications à la loi Informatique et libertés de 1978. Elle a été complétée par deux décrets en octobre 2005 et mars 2007.

La loi de 2004 a harmonisé les règles de déclaration des fichiers privés et publics. Toutes les bases de données doivent avoir fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil. Les modes de collecte et stockage des fichiers ainsi que de celui des informations concernant les individus et la durée de stockage des informations sont donc en théorie réglementés. La loi de 2004 prévoit cependant des cas dans lesquels des fichiers peuvent bénéficier d'une déclaration simplifiée, voire sont exemptés de déclaration. et une procédure nouvelle de demande d'avis imposée aux organismes du secteur public pour la création de certains fichiers contenant des données sen-

sibles. Les fichiers devant faire l'objet d'une demande d'autorisation sont, entre autres, ceux qui utilisent le numéro de sécurité sociale.

Les individus présents dans une base de données doivent se voir garantir le droit d'accès aux informations les concernant et la possibilité de les faire supprimer ou modifier du fichier concerné.

Ce droit d'opposition ne s'applique en théorie pas aux fichiers du secteur public (services fiscaux, police, justice...) mais le Conseil d'État l'a reconnu en juillet 2010 aux parents d'élèves concernant le fichier du Ministère de l'Éducation Nationale, intitulé « base élèves 1^{er} degré ».

... et ailleurs

Aux fichiers nationaux s'ajoutent des fichiers au niveau européen accessibles par les mêmes organismes d'État, et parfois même par des organismes privés.

La directive 95/46/CE de l'Union Européenne, transposée en 2004 en droit français impose que les données personnelles collectées par un service ou une société privée ne puissent être utilisées sans l'accord express de son utilisateur : il s'agit de l'« opt-in », traduit en autres dans l'e-mailing commercial par une case à cocher pour se désinscrire du fichier. Cela ne concerne pas les policiers de police de la « coopération policière et judiciaire en matière pénale »

La plupart des pays industrialisés, sous impulsion de l'OCDE, se sont dotés de lois contre la violation de la vie privée, assurant des protections de niveau inégal. Quant aux États-Unis, à part une sur la protection des mineurs de moins de 13 ans sur internet, le niveau de protection concernant les données personnelles est moins contraignant que ceux en vigueur dans l'Union Européenne. Un accord a même été passé entre la Commission européenne et Washington afin d'autoriser le transfert de certaines données (dont les références des passagers aériens) vers les États-Unis.

Alex Türk : « Aboutir à une solution juridique internationale »

Moteurs de recherche et réseaux sociaux établissent, à partir des échanges sur le web, des profils d'internautes qui n'ont pas accès à ces informations. Est-ce légal ?

C'est assez compliqué, juridiquement parlant. Il n'existe pas de textes précis sur le fait d'établir un profil, mais nous nous accordons sur le fait qu'on doit normalement prévenir la personne et ne pas faire de profil à son insu. La grande difficulté en termes de légalité, c'est qu'actuellement les acteurs américains du web (essentiellement Google et Facebook) ne reconnaissent pas l'applicabilité du droit européen en Europe. Quand un internaute rencontre un problème particulier, par exemple si des données personnelles ont été utilisées à son insu, il est censé s'adresser au tribunal du comté de Santa Clara en Californie ! C'est un des problèmes majeur de la Cnil. L'Union européenne doit faire preuve d'un peu plus de courage et se tourner vers les États-Unis pour considérer que les consommateurs européens ne peuvent pas être sous le coup des lois américaines. Si on appliquait le droit français, voire le droit européen, on aurait la possibilité de mieux défendre les internautes. La Cnil, comme ses homologues, notamment espagnol ou allemand, s'efforce de convaincre le parlement qu'il doit faire des propositions au conseil de l'Europe. Il s'agit ensuite d'aboutir à une solution juridique internationale commune à tous les pays et notamment la Chine, l'Inde et les États-Unis.

Les citoyens semblent désarmés face à l'utilisation d'informations personnelles par certaines sociétés. Que peut-on faire ?

Au cas par cas, la Cnil peut aider certaines personnes à faire aboutir leur demande d'effacement de données. Les sociétés américaines ne vont pas courir le risque de s'opposer à la Cnil pour un enjeu individuel. Cependant, elles ne sont pas prêtes à une conception globale, applicable à tout le monde. Or, c'est ce qu'il faut obtenir. L'objectif est de ramener l'usage d'in-

ternet dans le champ du droit de la consommation. Il faut que l'internaute se considère et soit considéré comme un consommateur, dont les droits et les devoirs sont connus. Google reconnaît utiliser des données personnelles au motif de rendre viable son modèle économique. Être rentable est leur problème, pas celui des utilisateurs. Prendre la défense de ces grosses sociétés a un côté invraisemblable. Il faut arriver à faire comprendre qu'il s'agit de consommation et que les utilisateurs ont intérêt à revendiquer un statut de consommateur. L'Éducation Nationale a là un rôle fondamental pour apprendre aux jeunes à préserver leur libre arbitre, mais aussi à reconnaître ce statut de consommateur.

« Apprendre à préserver son intimité et son identité »



La législation française st-elle suffisante pour garantir le respect des libertés individuelles ?

Les solutions doivent être mondiales. C'est le message que la Cnil adresse au président de la République, afin qu'il interpelle les chefs d'État lors des G20 et G8. Ce serait un signal intéressant qu'ils reconnaissent cette problématique. Il faut que les responsables politiques prennent conscience des enjeux internationaux et mondiaux. À terme, il faut aboutir à une convention internationale sous l'égide de l'ONU, qui fixerait des règles pour l'ensemble des pays.

Un autre travail est nécessaire en direction des jeunes. Il faut leur expliquer les enjeux du numérique dès le CM1, CM2. C'est un travail à faire en classe et il faut donner un coup de main aux enseignants pour qu'ils s'emparent de cette question. Ils ne demandent pas mieux mais se sentent parfois mal à l'aise face à des jeunes qui maîtrisent mieux qu'eux l'usage des ordinateurs. C'est la raison pour laquelle la Cnil propose aux élèves, aux chefs d'établissement et aux enseignants des outils de communication adaptés. Par exemple, la Cnil propose sur son site www.jeunes.cnil.fr, un espace enseignant qui comporte 20 fiches pouvant servir de support pour des exposés, des ateliers ou des débats en classe.

En 2010 et 2011, la Cnil a consacré un budget très important pour sensibiliser l'ensemble du secteur éducatif et favoriser l'apprentissage d'une culture « civico-numérique ». En effet, la problématique n'est plus d'ordre technologique mais relève de l'éducation civique.

C'est un constat concret : l'informatique est désormais présente dans 98 % de la vie en société.

Nous sommes donc passés dans une société numérique, le vrai rôle de l'enseignant, à travers toutes les matières, c'est d'inculquer la protection de ses données lorsqu'on est sur le réseau. Il faut apprendre à préserver les valeurs essentielles qui fondent l'individu : son intimité et son identité. Protéger sa sphère privée, dans l'usage du système internet, c'est, par exemple, savoir respecter et faire respecter son mot de passe et ceux des autres, c'est ne pas exposer des éléments de sa vie privée ou de celle des autres. L'école doit assurer cette éducation.

Alex Türk, Président de la Cnil.

Les sondages

Les sondages en tout genre, politiques mais aussi « sociétaux » ont pris une place croissante dans les médias. Traduisent-ils l'opinion publique ou la fabriquent-ils ? Interrogation légitime après celui de Louis Harris Interactive donnant début mars Marine Le Pen en tête du premier tour de l'élection présidentielle.

C'est en 1936 aux États-Unis que sont nés les « sondages » politiques, à l'occasion de l'élection présidentielle américaine. La presse américaine sur



Le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi (UMP-PS) « visant à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral » contre l'avis du gouvernement.

la base des pratiques alors habituelles des « straw votes » (votes de paille) annonce la victoire de London. Georges Gallup, sur la base d'une technique d'enquête par échantillon représentatif de 4 000 personnes,

pronostique lui la victoire de Roosevelt, avec raison. Jean Stoetzel, créateur de l'IFOP (Institut Français de l'Opinion Publique) en 1938 importera ensuite cette technique en France. Mais il faudra attendre 1965 pour une estimation de vote dès le soir de l'élection présidentielle : le Général de Gaulle mis en ballottage par François Mitterrand.

En France, on compte maintenant plus d'un millier de sondages politiques par an, sans compter les études réalisées par les partis politiques, les instituts d'analyse... Ces six derniers mois, ce ne sont pas moins que dix sondages sur les intentions de vote aux présidentielles de... 2012 qui ont déjà été effectués par CSA, BVA, Ifop, pour Marianne, BFM TV / RMC / 20 Minutes, Orange, l'Express et France Inter, Paris Match, La Lettre de L'opinion, Planet.fr...

L'ivresse des sondages

Une véritable « ivresse des sondages », comme le qualifie Alain Garigou. Plus grave, ceux-ci sont peu critiqués, sur le fond et la forme

(techniques de recueil d'information, échantillons...), laissant croire qu'ils reflètent une réalité scientifique... Dans le style « fabrication d'opinion », on se souvient de la contribution des sondages lors de l'exposition médiatique plaçant Ségolène Royal au statut de challenger de Nicolas Sarkozy en 2007.

Les sondages politiques sont réalisés quasi exclusivement par téléphone et s'appuient sur une méthode d'échantillonnage (environ 1 000 personnes) et de quotas (même répartition que la population en fonction de critères), une méthode moins fiable que celle du tirage aléatoire mais utilisée pour des impératifs de délais de réalisation et de coûts.

On peut aussi légitimement s'interroger sur le pouvoir des questions et des façons de les poser quand on voit les récents sondages contradictoires sur le nucléaire suivant leurs commanditaires ! Et sur la question controversée du bouclier fiscal, on a même pu voir un sondage traduit comme positif avec seulement 34 % d'avis favorables, question de présentation.

Le Sénat s'en mêle

La fiabilité des sondages, surtout politiques, est aussi interpellée par un refus croissant (et aujourd'hui préoccupant pour les sondeurs eux-mêmes !) de réponses que ce soit pour les sondages politiques comme de consommation. Car ce sont surtout ces derniers qui font vivre financièrement les instituts. Ainsi, quand un sondage commandé par un média est cité dans d'autres, il lui fait de la publicité. Le sondeur s'en fait aussi et peut plus facilement obtenir des contrats de marketing commercial.

Les sondages peuvent aussi pourtant fonctionner comme un complément

Des sondages publiés à la veille des élections ?

La loi de 1977 interdisait toute publication de sondages pendant la semaine précédant les élections. L'irruption dans la sphère publique des nouvelles technologies de la communication mondialisées a modifié la donne. Dès 1995, un sondage sur le second tour des présidentielles avait été publié dans la semaine de l'élection sur le site de « La tribune de Genève ». Même chose au moment des législatives

de 1997 avec des liens sur les sites de la presse française sur des sites à l'étranger. En 2001, la Cour de Cassation avait jugé la loi de 1977 contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme, au nom du droit à l'information. En février dernier, le Sénat a voté une proposition de loi légalisant la publication des sondages jusqu'au vendredi minuit précédant l'élection.



Les sondages politiques sont réalisés quasi exclusivement par téléphone et s'appuient sur une méthode d'échantillonnage (environ 1 000 personnes) et de quotas.

© RIVAUD/NAJA

démocratique, notamment quand les sondés sont interrogés sur des questions qui se posent au niveau social. Ils peuvent être un point d'appui dans les batailles d'opinion et la construction des rapports de forces, comme l'expression de contre-pouvoirs potentiels. On l'avait vu pendant le mouvement sur le CPE, on l'a vu pendant le mouvement sur les retraites à l'automne 2010, on le voit aussi régulièrement sur la relation aux services publics.

Le 14 février 2011, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi (UMP-PS) sur les sondages « visant à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral »... Mais contre l'avis explicite du gouvernement qui semble vouloir jouer la montre. La proposition de loi vise notamment à contraindre à plus de transparence et à corriger certains dysfonctionnements, comme l'usage abusif du terme de sondage lorsque les critères de représentativité ne sont pas respectés. La proposition de loi ira quand même à l'Assemblée, pour quel devenir ? À quelques mois de la présidentielle, une modification substantielle des règles applicables aux sondages pourrait alourdir le climat, y compris avec les sondeurs !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

3 questions à Alain Garrigou : « Une fiction de démocratie directe »

À qui profitent les sondages ?

À ceux qui les commandent ! Les sondages ont été imposés avec cette fiction de démocratie directe qui ferait que les questions posées s'imposeraient naturellement comme les questions importantes. Mais pourquoi poser des questions qui n'intéresseraient pas ceux qui les paient ? Il est donc des questions qui ne sont pas posées non point parce qu'elles ne se posent pas mais parce qu'il n'existe personne pour les payer. Évidemment, cela ne marche pas toujours. Depuis que Nicolas Sarkozy paie ou fait payer des sondages, sa côte ne remonte guère... Il semble que le scepticisme se soit même étendu à cette information. À juste titre.

Peuvent-ils être fiables ? À quelles conditions ?

C'est un publicitaire, George H. Gallup, qui a inventé le

sondage en y appliquant des critères de représentativité de l'enquête. Le sondage emprunte donc à la science mais reste du commerce. Et cela de plus en plus car les critères de méthode résistent de moins en moins aux impératifs de profit. Les sondages pourraient être fiables si l'on mettait des moyens coûteux à leur service (temps, personnel, etc.). Il en est donc de plus fiables que d'autres. Les sondages en ligne qui se multiplient ne sont pas rigoureux. Quant aux sondages électoraux qui défraient aujourd'hui l'actualité, ils sont même une imposture à un an d'une échéance dont on ne connaît même pas les candidats.

Quel impact ont-ils sur la démocratie ?

George H. Gallup aux États-Unis et Jean Stoetzel en France, pionniers des sondages, y voyaient une sorte de réalisation de démocratie

semi-directe supérieure ou complémentaire à la démocratie représentative. C'est de moins en moins vrai. Le cynisme des stratèges en communication a contribué à les instrumentaliser et leur inflation contribue à la ploutocratisation de la vie politique. Enfin et peut-être surtout, ils transforment la politique en un spectacle qui éloigne de la vie publique.



Alain Garrigou,
professeur de sciences
politiques à l'université
Paris X-Nanterre,
auteur de
L'ivresse des sondages
(La Découverte).

Le Mécénat culturel en perte de fonds

Afin d'amortir le prodigieux désengagement de l'État des dernières années, le ministère de la culture espérait beaucoup de la loi du 1^{er} août 2003 rendant plus attractif fiscalement le mécénat culturel. Mais la crise économique en a décidé autrement. D'une part le mécénat en général s'est réduit, d'autre part il a abandonné les actions culturelles au profit du sport et de la solidarité.

Abbey is delighted to support the National Gallery's exhibition

VELÁZQUEZ

Abbey is proud to be among other patrons of the 18th, 19th, 20th, 21st and 22nd centuries of the Velázquez Study, one of the largest series in the world and which is now the Museum's largest collection of paintings in the history of the world, in which it is possible to see the work of the artist.



© TRÉVIER/SINAJA

L'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial) révèle que le soutien des groupes privés a chuté de 63 % entre 2008 et 2010. Sur ces années, le mécénat de la culture est ainsi passé de 975 millions d'euros à 380 millions d'euros, accusant une perte de 595 millions d'euros, soit 63 %.

Pourtant, il y a de plus en plus d'entreprises mécènes en France ! Elles sont 35 000 au total, soit 27 % des entreprises de plus de 20 salariés. Mais les budgets ont diminué de deux milliards d'euros par rapport à 2008. Autre phénomène, les domaines plébiscités par les entreprises ont évolué, marquant la fin d'une ère dominée par le mécénat culturel. En effet, si la culture est encore soutenue par 37 % des entreprises, elle ne représente plus que 19 % du budget du mécénat (contre 39 % en 2008) à égalité avec le sport et loin derrière le social. En 2010, les entreprises françaises ont privilégié les actions de solidarité. Elles sont 58 % à intervenir dans les domaines de l'éducation et de la santé, ce qui représente 36 % du budget des entreprises françaises dans le mécénat, avec un montant total de 720 millions d'euros.

Karimouche emballage d'origine



©STEPHANE ROUAUD

Se livrant tout entière dans « Emballage d'origine », Karimouche met en boîte et en musique ses incertitudes et turpitudes de trentenaire désenchantée et amusée. Tchatches, papotages, causettes, chants et slams subissent des mues surprenantes, Karimouche nous balade de la chanson française à la musique hip-hop.

Quelques dates :

le 15 avril au théâtre des Salins de Martigues, le 16 à Cavaillon, le 28 mai au Festival Accords en cœur de Cruseilles en Haute Savoie...

Béthune, capitale 2011



Béthune a revêtu les habits de lumière de capitale régionale de la culture. L'expo-phare, Matière-Lumière, est composée des oeuvres lumineuses de 17 artistes internationaux. Les nombreux rendez-vous avec l'art sont gratuits ou à tarifs symboliques. La fête dure jusqu'en décembre mais devrait laisser des traces au-delà : telles la

rénovation du théâtre municipal, la reconversion de l'ancienne banque de France en centre de production et diffusion des arts visuels (Lab-Labanque), la modernisation de l'espace culturel Grossemy à Bruay ou encore la mise en lumière de sa piscine art déco.

Des costumes de scène insolites

Ils font le charme d'une pièce ou d'un opéra et en disent beaucoup sur les intentions du metteur-en-scène et de caractère du personnage qu'ils habillent. Les costumes de scène qui sont présentés au Centre national du costume de Moulins jusqu'au 15 mai sont très inattendus, ils créent un univers décalé, poétique et fantastique, une profusion d'images puisées dans l'imaginaire contemporain. Quelle que soit leur beauté, souvent extravagante, ils respectent l'adage du décorateur Lucien Coutaud : « Au théâtre on ne trouve jamais rien que par nécessité ».

www.cnccs.fr

Des artistes sur la route du Mexique

Le collectif d'artistes Gigacircus reprend la route pour Annecy, Montpellier, Marseille... Et malgré l'annulation de l'année du Mexique en France, la programmation de son festival latino-américain Theavida est maintenue du 12 au 17 avril à Montpellier. Mettant à l'honneur ce pays d'Amérique Centrale,

riche d'un métissage issu des traditions préhispaniques et des civilisations importées d'Europe et des États-Unis qui a attiré tant d'auteurs, dramaturges et metteurs en scènes français et qui vit en même temps des événements dramatiques, féminicide de Ciudad Juarez, calvaire des migrants tentant de passer la frontière mexicano-étasunienne, insécurité due à la guerre des cartels de drogue... En route !

www.gigacircus.net et www.theavida.com

Mamane Malmène les mots !

Mamane, drôle de prénom pour un drôle de numéro. Venu tout droit du Niger, cet humoriste pas banal distille des messages pas bêtes du tout, sous la forme de contes faussement naïfs. Fausse canceur, fausse ignorance, ce Mamane est un véritable faussaire, car sous ses airs d'ignare patenté, il balance des vérités sur la complexité de cette France pas toujours très « terre d'accueil ». Dans son spectacle « Mamane malmène les mots ! », il aborde les sujets qui fâchent avec une belle maîtrise du geste et de la parole. Si toutes les vérités ne font pas toujours plaisir à entendre ça fait du bien d'en rire !

Jusqu'au 23 mai au Lavoisier Moderne Parisien, 18°



© BELLAMY

Musées : deux rapports accablants

Après le livre blanc des conservateurs, la Cour des comptes fait le portrait d'une France des musées à deux vitesses qui n'élargit pas son public.



© TREVIERS/NAJA

Le Centre Pompidou a augmenté ses tarifs en dix ans de 160 %.

Au début du mois de février dernier, le millier de conservateurs que comptent les musées de France lançaient un livre blanc signé de leur association professionnelle. Livre précis qui dénonçait la faiblesse des moyens octroyés par l'État et les collectivités locales à leurs musées, et particulièrement à la conservation des œuvres des fonds et à l'acquisition de nouvelles. Et mettait en cause la politique des grandes expositions, soutenues par le mécénat, alors que 99 % des expositions sont déficitaires. La Cour des comptes vient de publier un rapport sur dix ans de gestion des 37 musées nationaux, les plus importants du pays, qui complète ce portrait. Elle note surtout que l'écart entre deux France, opulence des musées nationaux essentiellement parisiens, pauvreté des musées en région, se creuse de plus en plus.

Ce que ne disait pas le livre blanc des conservateurs, c'est que pour ces 37 musées, l'aide de l'État n'a fait que s'accroître dans des proportions considérables : plus 58 % en dix ans. Entraînant une hausse des effectifs de 14 % (6 559 à 7 460 personnes). Dans le même temps, la part des ressources propres de ces musées, malgré une forte augmentation des tarifs d'entrée, a baissé de 48 % à 39 % ces six dernières années. A

l'inverse, les collectivités locales ont divisé par deux leurs aides aux musées en région. Résultat : Les 26 musées en Ile-de-France (sur les 1 200 que compte le pays) ont attiré 49 % du public en 2002 et 58 % en 2009.

Pas d'élargissement du public

C'est pourtant sur le public que le bât blesse le plus. Si les grandes expositions permettent à quatre musées français d'être dans les dix premiers mondiaux pour la fréquentation, le public est de plus en plus étroit. Les jeunes, par exemple, ne sont plus que

Manque de moyens en région

Le livre blanc des conservateurs dénonçaient la faiblesse des moyens en région. Exemple : le musée des Augustins à Toulouse, qui accueillent des expositions temporaires d'art contemporain, a dû fermer ses portes au mois d'août 2009. Raison ? Pas de climatisation.

15,6 % à visiter les musées, alors qu'ils étaient 17 % en 2003. Encore faut-il nuancer ce chiffre de l'obligation scolaire d'où résulte souvent la visite. La Cour des comptes fait un portrait net des 10,3 millions de visiteurs supplémentaires constatés sur dix ans : des touristes ou des habitués : « un public parisien de connaisseurs », note le rapport.

La Cour des comptes voit deux raisons à cette incapacité des musées à élargir leur public. D'une part le prix des entrées qui a augmenté, sur les dix ans, de 160 % à Beaubourg, 113 % à Versailles, 35,5 % au Louvre, pour une inflation de 20 % sur la décennie. D'autre part « une politique nationale de plus en plus parisienne ». Les conservateurs dénonçaient pour leur part une politique de l'événementiel qui prenait le pas sur la nécessaire conservation.

JACQUES MUCCHIELLI

Ecouter la demande avant d'augmenter l'offre

Le rapport de la Cour des comptes propose 23 mesures pour améliorer l'élargissement du public des musées. Parmi celles-ci, une véritable leçon politique : plutôt que de favoriser encore les grands événements médiatiques qui se succèdent et favorisent sans aucun doute le tourisme, ne faudrait-il pas mieux s'intéresser aux publics qui échappent au musée ?



© TREVIERS/NAJA

Gallimard, un siècle de littér

Les éditions Gallimard ont cent ans. L'occasion pour la BnF de parcourir un siècle d'histoire intellectuelle avec une exposition qui se tient jusqu'au 3 juillet.

Se distinguant dès son origine par la couverture blanche aux filets rouge et noir siglée NRF de ses ouvrages, la maison d'édition Gallimard est unique aussi dans la richesse de son histoire intime et parfois secrète. Ses pépites ont pour nom Gide, Claudel, Aragon,

thèque des idées, Du monde entier, La Pléiade, Série noire, Bibliothèque de philosophie, Poésie/Gallimard, Bibliothèque des histoires, Gallimard jeunesse... jusqu'aux 5 300 titres de la collection de poche Folio. Une magnifique page d'histoire de la littérature et des idées au xx^e siècle, et par là même du métier d'éditeur.

L'exposition « Gallimard, 1911-2011 : un siècle d'édition » s'appuie sur les archives largement inédites de l'éditeur et sur les trésors de la BnF et d'autres bibliothèques, à travers un choix exceptionnel de manuscrits, éditions originales, correspondances et photographies. Grâce à un partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel, d'importantes ressources sonores et audiovisuelles éclairent la chronique professionnelle et culturelle d'un siècle mouvementé.

Douze années sans bénéfice

La maison trouve sa source en 1911 dans la volonté d'émancipation de l'écrivain André Gide qui, avec Paul Claudel, crée la NRF (Nouvelle Revue Française). Autour d'eux gravitent un grand nombre d'artistes, chacun faisant naître des projets de publications. Le concept de la NRF se distingue par son ouverture sur les diverses expériences humaines,

par-delà les clivages religieux, moraux ou politiques. Mais conduire une maison d'édition requiert des qualités commerciales, des réseaux et... de l'argent. C'est à Gaston Gallimard, que Gide avait connu en 1906, qu'est proposé de gérer l'affaire. Et voilà le fils de Paul Gallimard, propriétaire du théâtre des Variétés, patron d'une maison d'édition à trente ans. De quoi rassurer le milieu parisien. Très à l'écoute des avant-gardes, la NRF s'efforce d'être le plus libéral. Et les premières années, la maison instaure en interne le débat, les prises de position, le ralliement des plus grands intellectuels, de tous courants politiques et de toutes esthétiques. Pendant douze ans, la maison ne fera pas de bénéfices un « modèle économique » indécent aujourd'hui. En décembre 1932, la NRF publie un « cahier de revendications » où la nouvelle génération intellectuelle, de la droite aux communistes, lance un appel à la révolution nécessaire. Quelques erreurs bien sûr : un jour de 1913, Jean Schlumberger refuse le manuscrit de Du côté de chez Swann de Proust que Grasset publie. Mais la maison ne pouvait se passer d'une telle plume, l'écrivain sera débauché en 1917 par Gaston Gallimard. L'épopée de la maison Gallimard est longue et passionnante. Aventure humaine, commerciale, artistique, politique, son ascension se confond avec le siècle. Les premières années de Gallimard furent audacieuses intellectuellement.

Les turbulences du siècle

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, livres et articles des diverses collections de la maison impriment l'intensité des grands débats de la société d'alors. On débat colonialisme, Front populaire, guerre d'Espagne, fascisme, communisme... Mais les choix faits pendant les années de la seconde guerre mondiale ont assombri l'image de la maison d'édition. Elle en ressort pourtant « blanchie » et, malgré la suspension de la revue, poursuit son activité. Ce ne sera pas le cas des concurrents Denoël et Grasset qui mettront des années à s'en remettre.

Après guerre, Gallimard couvre un



Antoine Gallimard, actuel PDG des Éditions Gallimard

Breton, Malraux, Joyce, Faulkner, Saint-Exupéry, Michaux, Sartre, Queneau, Ionesco, Pinter, Camus, Yourcenar, Duras, Kerouac, Modiano, Le Clézio, Kundera, Tournier... Son catalogue de collections est également d'une richesse exceptionnelle, Biblio-

Les années d'occupation

Alors que Gallimard prône une belle indépendance esthétique et morale dans le choix de ses auteurs, les années qu'a duré la seconde guerre mondiale sont pourtant ternies de compromis peu glorieux. Pour son directeur, il fallait que l'activité continue, à tout prix... ou presque. Détrônant à la tête de la NRF Jean Paulhan au profit de Drieu La Rochelle fusillé à la libération, tout en faisant cohabiter les deux intellectuels, Gaston Gallimard réussit à maintenir Aragon parmi ses auteurs. Il applique la légis-



Gaston Gallimard

lation antisémite à la lettre, limogeant tous les personnels juifs mais refuse les ouvrages ouvertement pronazis. Une « habileté » qui lui permet de tripler son chiffre d'affaires entre 39 et 44.



Claude Gallimard et Louis Aragon : l'écrivain restera toujours fidèle à sa première maison d'édition

© ARCHIVES GALLIMARD

large éventail des positions idéologiques. Vaillant côtoie l'exécré Céline, Sartre salue Aragon. Mais de jeunes éditeurs mordillent la désormais notable maison. À l'heure où dominent la politique, le militantisme mais aussi les sciences humaines, les avant-gardes lui échappent. Duras part aux Éditions de Minuit où sont publiés les auteurs du nouveau roman.

Malgré tout c'est à cette époque que le groupe s'organise pour affronter l'ère industrielle et que l'entreprise se voit dotée de son propre centre de distribution, la Sodis, qu'elle doit au talent de Claude Gallimard d'avoir su résister au tout puissant groupe Hachette. Ce n'est que lorsque l'historien Pierre Nora fonde en 1965 sa Bibliothèque des sciences humaines puis alerte Claude Gallimard, devenu PDG en 1975 à la mort de son père, que la maison riposte en créant la revue *Le Débat*, avec Marcel Gauchet et Krzystof Pomian. Le petit-fils Antoine est aujourd'hui à la tête d'une rare maison d'édition indépendante.

VÉRONIQUE GIRAUD

• Pour en savoir plus
<http://expositions.bnf.fr/gallimard>

3 questions à

Michel Winock : « Aucun éditeur n'a eu un pareil rayonnement »

D'autres exemples dans le monde ?

À ma connaissance je ne vois pas de maison d'édition qui ait eu à l'étranger pareille durée et pareille rayonnement que Gallimard.

Comment expliquer que malgré la collaboration de Gallimard à la seconde guerre mondiale, les auteurs de gauche et les écrivains de la Résistance plaident pour elle ?

Gaston Gallimard n'a pas été, comme ses confrères Denoël ou Grasset, personnellement engagé dans une politique de collaboration. Il a publié, entre autres, pendant la guerre des auteurs résistants

comme Camus (*La Peste*). Il a laissé, cependant, la revue fondatrice, *La Nouvelle Revue française*, confier à Pierre Drieu La Rochelle, écrivain fasciste autoproclamé, à la demande des Allemands. L'astuce, pour l'Occupant, était de faire paraître des articles qui leur étaient favorables à côté des autres.

Comment expliquer l'indépendance conservée ?

Gallimard, qui avait su jouer au chat et à la souris avec les Allemands, a été défendu par de nombreux écrivains résistants, comme Sartre, Camus, Malraux. Un de ses principaux collaborateurs, Jean Paul-



Michel Winock, historien. Fondateur de la revue *L'histoire*.

han, était un résistant authentique. C'est *La Nouvelle Revue française* qui tomba sous le coup de la loi d'épuration. Pendant un certain temps, elle fut remplacée par *Les Cahiers de la Pléiade*.

Dans le dernier rapport du Médiateur de la République, **Jean-Paul Delevoye**, ancien ministre de la Fonction publique interroge la citoyenneté.

Vous dites que jamais l'engagement individuel n'a été aussi nécessaire, mais que jamais le découragement n'a été aussi grand. N'est-ce pas paradoxal ?

Nous avons réalisé un sondage il y a six mois. Lorsqu'on questionne les gens sur le destin collectif de la France 61 % d'entre eux sont pessimistes, mais ils sont majoritairement convaincus que leur situation individuelle est bonne et qu'ils s'en sortiront. Notre société est en train de basculer vers l'individualisme. Cela survient à un moment où les espérances collectives sont extrêmement fragilisées - le communisme a disparu avec le mur de Berlin, le libéralisme avec Lehman Brothers - et laisse la porte ouverte à ceux qui gèrent les peurs, les droites européennes ou qui gèrent les humiliations les gauches européennes.

Est-ce à dire que les Français sont en perte de repères, de valeurs ?

Les Français réagissent à des élans politiques. Ils ont parfaitement compris l'importance des débats sur l'indépendance énergétique ou alimentaire, sur le poids que peut peser l'Europe ou l'absence d'Europe, etc. Ils ne supportent plus la petitesse des comportements politiques de dimension court terme guidés par la dictature de l'urgence et de l'émotion. Notre société a besoin de visions à moyen et long terme et c'est la raison pour laquelle il y a un sentiment d'abandon des citoyens de la part de la classe politique. Dans notre sondage 40 % se sentaient abandonnés et un tiers se disaient prêts à voter pour un homme ou une femme forte, même au mépris du parlement ou de la démocratie. Quand on leur demande ce qu'est le civisme, 77 % répondent « le respect des autres », et seulement 16 ou 17 % « aller voter ». Les résultats des cantonales ne m'ont pas surpris.

« Besoin de vision à long terme »



Quels sont les ressorts de ces sentiments ?

La société a changé de nature mais pas les institutions. La représentation politique ou syndicale a tendance à préserver le système plutôt que de l'adapter. Il y a aussi une faillite de sens chez les acteurs économiques ou administratifs. Quelle est ma mission en tant que service public, quel est mon épanouissement quand je ne sers qu'à remplir le portefeuille des actionnaires... L'engagement de nos concitoyens est de moins en moins dans des partis politiques ou dans les organisations syndicales. Mais ils ont des gestes politiques forts en tant que consommateurs. J'achète bio, commerce équitable, je mets 1 € pour une cause lors de mes achats.

Qu'est-ce qui pourrait changer la donne ?

Dans une société qui bouge à toute vitesse la conduite du changement est plus importante que le cap du changement. Nos concitoyens ont la capacité d'adhérer, de se mobiliser. Ils peuvent passer de l'indignation de Stéphane Hessel à la mobilisa-

tion, autour d'un projet de société dont les valeurs sont suffisamment fortes et riches à leurs yeux pour qu'ils s'y engagent. C'est l'enjeu de la prochaine campagne présidentielle. Quelles seront les questions essentielles structurant l'avenir de la France et de l'Europe ? Il faut que sur ces sujets il y ait une réponse de gauche et une réponse de droite mais qu'elles soient orientées vers la responsabilisation du citoyen et non pas vers la séduction de l'électeur. Au CESE j'estime qu'il y a 5 priorités pour les 15 ans : l'énergie, le vieillissement, la compétitivité, l'intégration, l'éducation.

À ce propos, vous estimez que l'éducation est en échec. Sur quoi est-elle en échec ?

Je me pose la question de savoir si le système ne broie pas les individus plutôt que de leur donner des espérances individuelles. L'éducation était un formidable outil de socialisation, de construction citoyenne, n'est-elle pas aujourd'hui quelquefois une machine à exclusion ? Je parle d'échec du système pas de celles et de ceux qui en font partie. L'éducation, c'est gérer le rêve, l'espérance, c'est aimer apprendre. On devrait beaucoup plus laisser libre cours aux enseignants qui savent trouver le fil de l'intérêt... Le service public a tendance à concentrer les situations d'échec, nos politiques publiques consistent à mettre les gens devant leurs échecs et non pas devant leurs potentialités. Un certain nombre d'enfants rejettent l'école. Au lieu de condamner les parents en supprimant les allocations familiales on devrait se demander pourquoi des enfants préfèrent l'école du quartier à celle de la République.

JEAN-PAUL DELEVOYE

Président du Conseil économique, social et environnemental depuis novembre, Jean-Paul Delevoye a été ministre de la Fonction publique de 2002 à 2004 dans le gouvernement de J. P. Raffarin. Il vient de publier le dernier rapport du Médiateur de la République dont il occupait les fonctions jusqu'ici.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO

ENSEMBLE, SCOLARISONS
LES ENFANTS AUTISTES



**NE LAISSONS PAS 80% DES ENFANTS AUTISTES À LA PORTE DE L'ÉCOLE.
ILS ONT BESOIN D'APPRENDRE COMME LES AUTRES.**



CollectifAutisme

www.collectif-autisme.org



**FIERS D'ÊTRE
AU SERVICE DE TOUS
LES PUBLICS ?**

ALORS DITES-LE !

sur le site de votre syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le défend